

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2024.

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOULET (à compter de la délibération n° 2024-134), Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Anne-Eugénie GASPARD à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE (jusqu'à la délibération n° 2024-134), Jean-Charles ASTIER à Michelle PAGES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC.

ABSENT : 1

Mesdames, Messieurs : Antoine JACINTO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024 ADOpte A L'UNANIMITE

ETABLISSEMENT ET SIGNATURE DE CONTRATS CONCLUS SELON LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DM_2024_696

de signer avec la société Les Films des deux Rives, située 148 route de Beaumont 31190 Miremont, une convention pour l'organisation d'une projection du film intitulé Mon Vieux, organisée par la médiathèque Michel Sainte-Marie le 3 novembre 2024, pour un montant de 316,50€.

DM_2024_697

De signer avec l'association Le Clair-Obscur, domiciliée 82 rue de la Seine 14000 Caen, une convention pour l'organisation de 4 ateliers dans le cadre du Micro-Festival, organisés par la médiathèque Michel Sainte-Marie les 3 et 4 octobre 2024, pour un montant de 1920 €.

DM_2024_698

de signer avec la Compagnie Les Marches de l'été, 21 rue des Bouviers 33800 Bordeaux, une convention de résidence artistique en milieu scolaire pour un montant de 2 730.00€ nets de TVA. La résidence artistique se déroulera à l'école Jean Macé du 30 septembre au 04 octobre 2024 et sera suivie d'une projection des capsules scientifiques réalisées par les enfants lors de la résidence à la médiathèque le 10 octobre à la médiathèque – saison 2024/2025.

DM_2024_699

de signer avec Sikou NIAKATE, 24 cité Saint-Chaumont 75019 Paris, une convention d'intervention pour deux rencontres/ciné débat dans le cadre du programme d'actions de médiation culturelle de l'exposition « Zone 2 Transit – Resort Evolved » de Sara Sadik, saison culturelle 2024/2025, qui auront lieu le 26 novembre 2024 au Mérignac Ciné pour un montant de 1 240€ nets de TVA. Les frais de repas, d'hébergement et de transport sont inclus.

DM_2024_700

d'autoriser le virement de crédit suivant :

Virements de crédits 2024 du 01/10/2024

Dépenses d'investissement	
Imputations comptables	Montant
Chapitre 20 immobilisations incorporelles - article 2031 frais d'études	12 650 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles - article 2138 autres constructions	-12 650 €

DM_2024_701

de signer avec la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) une convention ayant pour objet le séjour des élèves de l'école élémentaire Edouard Hériot à Talmont St Hilaire (85) du 4 au 6 novembre 2024, et ce pour un montant de 6 788.10 € TTC.

DM_2024_702

de signer avec la Compagnie Claire Ducreux, La Loggia – 1 rue de la Mairie 35380 St Péralin, un contrat de cession du spectacle intitulé « Silencis » pour un montant de 2 718.31€ TTC. La représentation aura lieu le 31 octobre 2024 au Krakatoa – saison 2024/2025. Les frais de repas, d'hébergement et les différents droits d'auteur pourront être pris en charge par la Ville.

DM_2024_703

de signer avec la Fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) une convention ayant pour objet le séjour des élèves de l'école élémentaire Jean Jaurès 1 à Talmont St Hilaire (85) les 4 et 5 novembre 2024, et ce pour un montant de 1 781,25 € TTC.

DM_2024_704

de signer avec l'établissement AQUA STADIUM UCPA, 70 avenue du truc 33700 Mérignac, rattaché à la société LS33 MERIGNAC SARL, une convention ayant pour objet l'utilisation de l'établissement pour les séances MSS encadrées par les ETAPS de la Ville de Merignac, tous les jeudis. Cette activité sera prise en charge par la collectivité selon les modalités du contrat de délégation de service public pour la saison sportive allant du 31 aout 2024 au 31 aout 2025.

DM_2024_705

de signer avec la société TOTEM FRANCE un avenant à la convention du 9 janvier 2023 relative à la mise à disposition d'un emplacement pour une station relais avenue Bon Air stade Cruchon à Mérignac. De nouvelles modalités d'implantation impliquent une augmentation de la redevance annuelle à 5 700 euros à compter de la date de signature dudit avenant.

DM_2024_706

de signer avec la Compagnie La Naine Rouge, 7 rue Joseph Brunet 33300 Bordeaux, un contrat de cession du spectacle intitulé « Ma carapace se carapate » pour un montant de 800.90€ nets de TVA.

La représentation aura lieu le 16 novembre 2024 à la Maison des Habitants de Beutre – saison 2024/2025. Les frais de repas et les différents droits d'auteur pourront être pris en charge par la Ville.

DM_2024_707

de signer avec le collège de Capeyron, le Département de la Gironde et l'école élémentaire Jean Jaures 1, une convention d'utilisation d'équipements sportifs du collège, pour l'organisation encadrée de séances de sports durant l'année scolaire à compter du 27 janvier 2025 jusqu'au 11 avril 2025 selon le planning établi, à titre gratuit.

DM_2024_708

de signer avec l'association Comité Français de Secourisme de la Gironde CFS 33, dont le siège social est à Arès une convention de prestation pour la mise en place d'un dispositif de secours, à l'occasion d'activités sportives organisées le 13 octobre 2024 au Bois du Burck de Mérignac, pour un montant forfaitaire de 540.00€.

DM_2024_709

De signer pour la rénovation de la toiture du Relais des Solidarités le marché n°2024-MER097 (lot 1) avec la société CATRA BTP, sise 13 rue Paul Gauguin 31100 TOULOUSE, pour un montant de 90 720,79 € HT, et le marché n°2024-MER098 (lot 2) avec la société CHATENET, sise 9 avenue des Mondaults 33270 FLOIRAC, pour un montant de 46 491,15 € HT. Le délai global d'exécution est de quatre mois (1 mois de préparation +3 mois de travaux) à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

DM_2024_710

De signer avec la Société Avril en Septembre, située 189 avenue de la République 33200 Bordeaux, une convention pour l'organisation d'une animation théâtrale par la Compagnie Dès le début Denis, organisée par la médiathèque Michel Sainte-Marie le 5 octobre 2024, pour un montant de 1055 €.

DM_2024_711

De signer avec Cap Sciences, situé Hangar 20, quai de Bacalan 33300 Bordeaux, une convention pour une mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque Michel Sainte-Marie, pour des répétitions les 3 et 4 octobre 2024, à titre gracieux.

DM_2024_712

De signer avec l'Espace de Développement de l'Imaginaire Ludique (EDIL), situé 5 place Sainte-Eulalie 33000 Bordeaux, une convention pour l'organisation d'une animation de jeu de rôle, organisée par la médiathèque Michel Sainte-Marie le 5 octobre 2024, pour un montant de 260 €.

DM_2024_713

De signer avec l'Entreprise Patate des Ténèbres, située 3 lieu-dit le Ferreau 33710 Villeneuve, une convention pour l'organisation d'une animation de jeu de rôle, organisée par la médiathèque Michel Sainte-Marie le 5 octobre 2024, pour un montant de 120 €.

DM_2024_714

de signer avec Christophe CHELABI, alias Tristophe, un contrat GUSO (guichet Unique du Spectacle Occasionnel) pour l'organisation d'une animation jeu de rôle, organisée par la médiathèque Michel Sainte-Marie le 5 octobre 2024, pour un montant de 151,87 €. Les cotisations et contributions sociales d'un montant de 155,14 € seront versées au GUSO.

DM_2024_715

de signer avec La Cinémathèque de Toulouse, domiciliée 69 rue du Taur BP 88024 31080 Toulouse Cedex 6, une convention pour l'organisation d'une exposition du 10 novembre 2024 au 5 janvier 2025 organisée par la médiathèque Michel Sainte-Marie, pour un montant de 200 €.

DM_2024_716

de signer avec l'association Sel Gabare, domiciliée 59 avenue de Gradignan, 33600 Pessac, une convention de mise à disposition de la salle polyvalente de la Maison des Habitants d'Arlac, sise 6 avenue de la Chapelle Sainte Bernadette à Mérignac, pour exercer ses activités et ce, à titre gratuit pour une durée d'un an.

DM_2024_717

De signer avec Madame MR à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 3 mois à compter du 05 juillet 2024, pour un montant trimestriel TTC de 60 € (abroge et remplace la décision municipale n° DM_2024_569).

DM_2024_718

de signer avec Monsieur PHDN à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 12 mois à compter du 31 mai 2024, pour un montant trimestriel TTC de 30 € (abroge et remplace la décision municipale DM_2024_546).

DM_2024_719

de signer avec Monsieur SF à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 12 mois à compter du 26 avril 2024, pour un montant trimestriel TTC de 30 € (abroge et remplace la décision municipale DM_2024_532).

DM_2024_720

de signer avec Madame CA à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 12 mois à compter du 14 juin 2024, pour un montant trimestriel TTC de 60 € (abroge et remplace la décision municipale DM_2024_559).

DM_2024_721

de signer avec la Compagnie Histoire de, Pépinière d'Entreprises - 171 avenue Eugène Baudoin 84400 Apt, un contrat de cession du spectacle intitulé « Le jour du coquelicot » pour un montant de 4 311.80€ nets de TVA. Les représentations auront lieu le 13 novembre 2024 salle de la Glacière – saison 2024/2025. Les frais de repas, d'hébergement et les différents droits d'auteur pourront être pris en charge par la Ville.

DM_2024_722

De signer avec l'association Dés Joués, domiciliée 8 rue Raymond Valet 33290 Blanquefort, une convention pour l'organisation d'une animation intitulée « Expérience Minecraft », organisée par la médiathèque Michel Sainte-Marie le 12 octobre 2024, pour un montant de 110€

DM_2024_723

de signer avec la Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE, dont le siège social est à BORDEAUX, 110 avenue de la Jallère, une convention de mise à disposition du local situé au 11 allée Concorde à Mérignac, propriété de Domofrance, afin d'y développer des services municipaux et des activités des associations locales participant au vivre-ensemble dans le quartier, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 10 ans, et ce à titre gratuit.

DM_2024_724

De signer avec l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques de Bordeaux Aquitaine, 1 cours du Général de Gaulle 33175 GRADIGNAN, une convention d'études dans le cadre d'un projet étudiant sur les débouchés commerciaux de la ferme urbaine dans un objectif de développer les circuits courts, à titre gracieux.

DM_2024_725

d'autoriser les cinq virements de crédit suivant :

Virements de crédits 2024 du 01/10/2024

Dépenses investissement	
Imputations comptables	Montant
Chapitre 20 immobilisations incorporelles article 2031 frais d'études	+ 92 384 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles article 2158 autres installations	- 92 384 €
Total Dépenses	0,00

Dépenses investissement	
Imputations comptables	Montant
Chapitre 20 immobilisations incorporelles article 2031 frais d'études	+44 899.06 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles article 21534 réseaux électrification	- 44 899.06 €
Total Dépenses	0,00

Dépenses investissement	
Imputations comptables	Montant
Chapitre 20 immobilisations incorporelles article 2031 frais d'études	+16 863.60 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles article 2128 autres aménagements	- 16 863.60 €
Total Dépenses	0,00

Dépenses investissement	
Imputations comptables	Montant
Chapitre 20 immobilisations incorporelles article 2031 frais d'études	- 25 000 €
Chapitre 23 immobilisations en cours article 238 avances sur commandes d'immobilisations	+ 25 000 €
Total Dépenses	0,00

Dépenses investissement	
Imputations comptables	Montant
Chapitre 21 immobilisations corporelles article 2188 autres immobilisations	- 100 000 €
Chapitre 23 immobilisations en cours article 2313 constructions	+ 100 000 €
Total Dépenses	0,00

DM_2024_726

de signer avec la Compagnie SCoM, 16 rue de Vicdessos 31200 Toulouse, un contrat de cession du spectacle intitulé « Trait(s) » pour un montant de 3 034.56€ nets de TVA. La représentation aura lieu le 13 décembre 2024 à la MDH de Chemin Long / CLAL – saison 2024/2025. Les frais de repas, d'hébergement et les différents droits d'auteur pourront être pris en charge par la Ville.

DM_2024_727

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame MM à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_728

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame MC à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 250 euros.

DM_2024_729

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame MP à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 180 euros.

DM_2024_730

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur CG à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_731

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame MJG à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 250 euros.

DM_2024_732

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame NP à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 200 euros.

DM_2024_733

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame RR à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 169.99 euros.

DM_2024_734

de signer le marché 2024-MER105 pour l'acquisition et la livraison d'un véhicule d'occasion pour la brigade cynophile de la police municipale avec la société MAXIAVENUE, sise 2 Avenue de la Mare 95042 Cergy-Pontoise cedex, pour un montant de 33 992,16 € HT soit 40 790,59 € TTC, pour un début des prestations au 04 novembre 2024. Le délai de livraison du véhicule est de 3 mois à compter de la notification du marché.

DM_2024_735

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame AC à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 200 euros.

DM_2024_736

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame SB à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 200 euros.

DM_2024_737

De signer avec Madame HR à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 6 mois à compter du 22 juin 2024, pour un montant trimestriel TTC de 30 € (abroge et remplace la DM_2024_562).

DM_2024_738

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur RF à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_739

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur BH à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_740

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame MFC à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique, à hauteur de 250 euros.

DM_2024_741

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur JBD à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_742

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame MLG à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_743

de signer avec l'association On Bouge, domiciliée 41 bis Allée des bois du Stade 33700 Mérignac, un

avenant n° 1 à la convention d'occupation des locaux du 5 septembre 2024 aux fins de modification du planning d'utilisation des locaux.

DM_2024_744

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame PM à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 250 euros.

DM_2024_745

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame JCCD à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_746

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur OG à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 200 euros.

DM_2024_747

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur JEN à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 250 euros.

DM_2024_748

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame FB à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_749

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame GI à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 200 euros.

DM_2024_750

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur TK à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_751

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame LP à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_752

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame DC à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_753

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur CD à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_754

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame MHM à Mérignac, pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie, à hauteur de 50 euros.

DM_2024_755

de signer le marché subséquent n°2024-MER141 relatif à la réalisation d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) pour 6 ERP avec l'entreprise APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France, sise à Artigues-près-Bordeaux (33370), pour un montant de 5.815,00€ HT soit 6.978,00€ TTC.

DM_2024_756

de signer avec l'association Zazous Productions, située 18 place de la Victoire 33440 Ambarès et Lagrave, un avenant à la convention du 13 août 2024, pour une représentation du spectacle « Les P'tits Mots » avec la comédienne Manuela Azevedo le 27 octobre 2024 à la médiathèque Michel Sainte-Marie pour un montant de 275€.

DM_2024_757

De signer avec l'association Mérignac Handball, domiciliée rue Robert Schumann 33700 Mérignac, une convention d'occupation des espaces de l'école Joséphine Baker située au 15 rue du Général Weygand à Mérignac, pour exercer ses activités et ce, à titre gratuit pour une durée d'un an.

DM_2024_758

de signer avec Madame MV à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 12 mois à compter du 13 mars 2024, pour un montant trimestriel TTC de 30 €.

DM_2024_759

De signer avec Madame OP à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 3 mois à compter du 11 septembre 2024, pour un montant trimestriel TTC de 60 €.

DM_2024_760

de signer avec Monsieur PR à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 3 mois à compter du 07 août 2024, pour un montant trimestriel TTC de 60 €.

DM_2024_761

De signer avec Madame EP à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 3 mois à compter du 26 juillet 2024, pour un montant trimestriel TTC de 60 €.

DM_2024_762

De signer avec Madame MV à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 3 mois à compter du 26 juillet 2024, pour un montant trimestriel TTC de 60 €.

DM_2024_763

De signer avec Madame EL à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 3 mois à compter du 26 juillet 2024, pour un montant trimestriel TTC de 60 €.

DM_2024_764

de signer avec l'association Cultures et Société, située 156 route de Pessac 33170 Gradignan, une convention de mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque Michel Sainte-Marie, pour une conférence débat le 16 novembre 2024, consentie à titre gracieux.

DM_2024_765

de signer avec Monsieur PH à Mérignac, un contrat de location d'un vélo cargo à assistance électrique pour une durée de 3 mois à compter du 02 octobre 2024, pour un montant trimestriel TTC de 90 €.

DM_2024_766

de signer avec l'association Sam Sports Loisirs, domiciliée 55 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 33700 Mérignac, un avenant n° 1 à la convention d'occupation des locaux du 5 septembre 2024 aux fins de modification du planning d'utilisation des locaux.

DM_2024_767

de signer avec l'association Matsukazé, sise 117 avenue Henri Vigneau 33700 Mérignac, un avenant n° 1 à la convention d'occupation des locaux du 5 septembre 2024 aux fins de modification du planning d'utilisation des locaux.

DM_2024_768

De signer avec l'association Les Eclaireuses et Eclaireurs de France, domiciliée 11 rue Emile Roux 33700 Mérignac, une convention d'occupation d'un local dans l'enceinte du Centre de Loisirs du Burck, située avenue du Maréchal Foch, pour exercer ses activités et ce, à titre gratuit pour une durée d'un an.

DM_2024_769

de signer avec Valérie GAST, domiciliée 106 Chemin Lafitte 33300 Bordeaux, une convention pour l'organisation d'une visite de lieux de tournage organisée par la médiathèque Michel Sainte-Marie le 20 novembre 2024 dans le cadre de la manifestation autour du cinéma, pour un montant de 200 €.

DM_2024_770

de signer avec, Anaël VERDIER, domicilié 101 rue Naujac 33000 Bordeaux, une convention pour l'organisation dans le cadre de l'exposition « Souvenirs de fils » d'un atelier d'écriture sur le thème du cinéma intitulé « Ecrivez comme un caméraman » organisé par la médiathèque Michel Sainte-Marie le 7 décembre 2024, pour un montant de 230 €.

DM_2024_771

De signer avec Monsieur EB à Mérignac, un contrat de location d'un vélo à assistance électrique standard pour une durée de 3 mois à compter du 29 mai 2024, pour un montant trimestriel TTC de 60 € (abroge et remplace la décision N° DM_2024_553).

DM_2024_772

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame AP à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_773

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur SM à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 100 euros.

DM_2024_774

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur AS à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 199.80 euros.

DM_2024_775

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame MO à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 139.80 euros.

DM_2024_776

d'autoriser le versement d'une aide financière à Monsieur PV à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 159.80 euros.

DM_2024_777

d'autoriser le versement d'une aide financière à Madame CL à Mérignac, pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 200 euros.

DM_2024_778

De signer avec l'association Accords Libres, 44 avenue de Belfort 33700 MERIGNAC, une convention de mise à disposition de la salle de formation musicale du site de Marbotin du Conservatoire, à titre gratuit, pour des ateliers de technique vocale, de novembre 2024 à mai 2025.

DM_2024_779

de signer avec l'association Script, 17 bis avenue Salvador Allende 33130 Bègles, et le centre social Le Puzzle, rue Jean Giono 33700 Mérignac, une convention de résidence de l'artiste Laurence Poueyto autour du projet La Caravane pour un montant global de 7 000.00€ nets dont 5 500€ pris en charge par la Ville de Mérignac. La résidence se déroulera de novembre 2024 à mai 2025 à l'école Jean Jaurès 1 et sur le parking du centre social Le Puzzle.

DM_2024_780

de signer avec Madame Caroline VALÈS, réflexologue, domiciliée 1 rue des Violettes à 33200 BORDEAUX, une convention ayant pour objet de fixer ses interventions de relaxation auprès des jeunes mérignacais et de leurs parents sur les structures de la Ville et ce au tarif de 80 € par séance collective et 70 € par séance individuelle du 1er au 31 décembre 2024.

DM_2024_781

de signer avec la Compagnie Jusqu'à l'Aube, 7 rue Joseph Brunet 33300 Bordeaux, une convention de partenariat relative à l'accompagnement d'un projet de création théâtrale suite à appel à candidature pour un montant de 3 000.00€ nets de TVA. Les différents ateliers et différentes actions se dérouleront de novembre 2024 à février 2025.

DM_2024_782

De signer avec Madame GABARD, 32 bis avenue du Chemin de la vie 33440 AMBARES, un contrat de mise à disposition de la salle d'orchestre et de la salle de percussions du site du Conservatoire du Parc pour les répétitions d'un quatuor de percussions accompagné d'une comédienne entre décembre 2024 et juin 2025, à titre gratuit.

DM_2024_783

de signer avec la Compagnie SCoM, 16 rue de Vicdessos 31200 Toulouse, un avenant n° 1 au contrat de cession du spectacle intitulé « Trait(s) » pour l'ajout d'une représentation scolaire dans le cadre du parcours EAC « La ronde des planètes / Astrala » pour un montant de 500.00€ nets. Cette représentation aura lieu le 13 décembre 2024 à la Maison des Habitants de Chemin-Long, MJC CLAL en amont de la représentation tout public- saison 2024/2025.

Dossiers regroupés : 126 à 133, 135 à 139, 141 à 146 et 148, Mme MICHELET ne prenant pas part au vote sur le rapport 146.

M. MILLET précise que son groupe votera favorablement sur toutes les délibérations à l'exception de la délibération 130 où il votera contre et des délibérations 131 et 133 où il s'abstiendra.

M. LASSALLE-BAREILLES indique que son groupe votera contre la 130, s'abstiendra sur la 131, sur la 133 et sur la 137, trouvant bizarre, notamment, qu'un nom d'établissement soit donné à une dame qui était une marxiste révolutionnaire connue et reconnue dont les propos ont tenu compte de la création et de l'édition du livre de Karl Marx.

Sous ces réserves, les délibérations sont adoptées.

Monsieur le Maire souhaite, avant de passer à l'ordre du jour, leur proposer une réflexion sur les mesures inscrites dans le budget 2025 qui concernent les collectivités territoriales. Chacun le sait, le projet de loi de finances tel qu'il a été écrit suscite de l'incompréhension et de l'inquiétude. Ils sont devant un gouvernement qui semble découvrir que le pays accuse 3 200 milliards de dette. Pour financer cette dette, il a emprunté sur les marchés financiers. La charge de la dette devrait représenter 75 milliards en 2027. S'ils continuent ainsi, en 2027, ce sera le premier poste de dépenses de l'Etat. Il les laisse imaginer les ressources de l'Etat d'abord consacrées à rembourser la dette avant de s'occuper de l'action publique.

Il faut faire quelque chose, mais comment, quelle voie ? Tout le débat est là. Le gouvernement a choisi pour dégonfler cette dette de diminuer les dépenses de 40 milliards, 20 milliards en moins pour les services publics, 15 milliards pour la Sécurité Sociale et 5 milliards pris dans les poches des Régions, des Départements, des Métropoles et des communes. C'est la récession qui attend le pays s'ils fonctionnent ainsi. Il est question de 5 milliards, mais il existe d'autres coupes budgétaires, notamment sur le Fonds Vert et au total, on peut apprécier le montant des prélèvements plutôt à 8 milliards.

Cette argumentation initiale du gouvernement ne tient pas la route. Le gouvernement a expliqué qu'il fallait que les collectivités territoriales prennent leur part. Pourquoi pas, mais quelle part ?

Toutes les dettes ne peuvent pas être mises dans le même sac. On va trouver dans le même sac la dette abyssale de l'Etat, soit plus de 3 228 milliards qui, chaque année, s'accroît et qui lui permet de vivre à crédit. On va trouver la dette des collectivités territoriales qui s'élève à 208 milliards et cette dette des collectivités territoriales est quasiment stable depuis 30 ans. Elles ne financent pas leur train de vie, c'est interdit par la loi, mais uniquement l'investissement.

Voilà le débat. Les collectivités territoriales ont-elles pour vocation de renflouer les caisses de l'Etat ? Elles réalisent parfaitement leur mission puisqu'elles réalisent plus de 70% de l'investissement public. Encore faudrait-il préciser l'investissement public non militaire.

8 milliards en moins, concrètement ce sont des écoles en moins, des collèges, des lycées, des routes, des pistes cyclables, des actions contre le dérèglement climatique, des moyens de transport qui ne se feront pas, des équipements sportifs et culturels qui seront reportés. C'est donc une situation qui ne peut que les inquiéter. Il est bien étrange de pénaliser le bon élève, celui qui crée de l'activité et de l'emploi.

S'il en reste aux indications du projet de loi de finances, concrètement ce sont -126 M€ pour la Région, - 62 M€ pour la Métropole, - 43 M€ pour le Département, un peu plus de 8 M€ en moins pour Bordeaux et 1 M€ en moins pour Talence. Mérignac verrait ses recettes amputées de 3,4 M€, mettons 4 M€ en 2025. Il ne faut pas oublier que cela se poursuivra. En 2026, ce sera -4,9. En 2027, - 5,9. Au total sur trois ans : 14,7 M€, ce qui est énorme. Cela représente 50% de son autofinancement. En plus, en réfléchissant, est-ce que la Région ou la Métropole maintiendront leurs subventions à des projets comme le Krakatoa ou Léo Lagrange ?

Il a déjà une mauvaise nouvelle. Le Département de la Gironde a dû renoncer au collège de Beutre. Donc, Mérignac n'aura pas sur son territoire un collège à Beutre. C'est regrettable. Tout était prêt. Les travaux de terrassement étaient pratiquement faits et voilà ce que cela donne.

Les conséquences pour la ville de Mérignac sont importantes. Si le prélèvement de 5 milliards est maintenu, Mérignac sera impactée. Aujourd'hui, ils ne connaissent pas encore leurs marges de manœuvre. Il faut attendre que le projet de loi de finances soit voté. Il rappelle que l'objectif était de conserver la trajectoire en matière d'investissements : 18,7 M€ en 2020, 25,8 en 2021, 33,5 en 2022, 29,5 en 2023, 33 M€ en 2024. Il ne sait pas de quoi demain sera fait. Il entend les propos des uns et des autres et il veut bien leur accorder une certaine crédibilité.

La municipalité avait pris deux engagements : d'abord, de ne pas augmenter les impôts durant le mandat ; cet engagement sera tenu quoi qu'il en soit, et deuxième engagement, de maintenir autant que possible les tarifs municipaux à des taux modérés et cet engagement sera tenu. Les élus locaux se battent. Le congrès des Départements et celui des Maires ont permis des avancées. Il est question d'un prélèvement plus proche de 2 milliards que de 5. Il l'espère.

Il ajoute un autre point plus philosophique. De son point de vue, ce pays a besoin d'un autre système de financement des collectivités territoriales. Là, il s'agit d'un système où chaque année, les collectivités territoriales doivent tendre la main pour recevoir une dotation. Ce n'est pas digne de la décentralisation. D'autres systèmes peuvent exister. Monsieur le Maire pencherait pour un système qui supprime les dotations, ce qui ferait autant d'économies pour l'Etat, mais que les collectivités puissent avoir en compensation des recettes propres. C'est un autre débat.

Mme MELLIER le remercie d'avoir abordé cette question très importante à laquelle ils sont tous confrontés. Comme cela a été dit, l'ampleur des conséquences des choix budgétaires risque de porter un coup fatal aux services publics de proximité. Elle lui demande d'être conciliant à son égard, elle a l'oreille un peu paresseuse et n'a pas tout bien entendu. En revanche, elle tient à donner son point de vue sur cette situation.

Monsieur le Maire a posé les questions suivantes : « Comment faire ? Qu'est-ce que vous proposez ? » En même temps, il a donné des pistes. Elle estime important d'avoir engagé ce débat.

Ils sont à la veille d'un congrès des Maires. De plus en plus, un mécontentement s'exprime, ce qui est juste. Les Maires ont raison. Aujourd'hui, les collectivités locales sont des piliers essentiels dans le lien social, dans la solidarité, dans la cohésion sociale. Elles méritent le respect, le soutien. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le projet de budget du gouvernement méprise le rôle très important que jouent les collectivités dans la cohésion nationale, dans la démocratie.

Mme MELLIER avait commencé à préparer une intervention dans le cadre du point d'étape. Selon elle, il faut revenir sur le fait qu'ils ont vécu ces dernières années des réformes importantes des collectivités :

suppression de la Taxe Professionnelle, suppression de la Taxe d'Habitation. Les communes ont donc perdu des sources cruciales de financements et les compensations sont très floues et ne sont pas à la hauteur.

Aujourd'hui, le projet de budget amène les collectivités à prendre des décisions à la baisse. Elle a entendu la suppression du collège de Beutre. C'est un exemple important. Cela touche l'avenir, la jeunesse, l'éducation. Des projets vont être également repoussés. Les 10,9 milliards de coupes budgétaires imposées aux collectivités placent les finances locales sous contrôle de l'Etat. Où est la libre administration des communes ?

Des chiffres ont été donnés par Monsieur le Maire. Que ce soit pour la Région, la Métropole, Mérignac, Bordeaux, Talence, les conséquences pour toutes les collectivités sont lourdes et le gouvernement leur explique qu'elles dépenseraient trop. Elle l'a entendu d'un ancien ministre il n'y a pas longtemps, Girondin Bordelais. Elles vivent, soi-disant, au-dessus de leurs moyens, mais souvent, elles sont obligées d'assumer des décisions unilatérales prises par le gouvernement et ce sont elles qui financent. Le déséquilibre budgétaire vient des recettes dont elles se privent et non des dépenses qui augmentent. Elle croit important de revenir sur les recettes dont les collectivités se privent. A été évoqué par le Maire le fait des 3 200 milliards de dette. C'est énorme. On ne peut pas continuer ainsi. Il faut s'y attaquer et prendre des mesures nécessaires pour y faire face.

Quelles mesures ? Celles-ci sont peut-être limitées, mais elles ont le mérite d'être un espace de réflexion. Elle prend l'exemple de l'impôt sur les sociétés. Il était de 33%. Il a été abaissé à 25%, soit 16 milliards de moins. C'est une piste.

Sur les 200 milliards d'aides aux grandes entreprises en 2023, 79 milliards sont constitués de baisses de cotisations sociales concentrées sur les bas salaires. Elle estime qu'il faut revenir à une autre démarche au niveau des salaires, du pouvoir d'achat. 16 milliards d'un côté, 79 milliards de l'autre. Elle n'égrène pas les mesures, mais il serait bien que les uns et les autres aient des pistes de ce genre-là. Oui, il faut réagir face à l'ampleur du déficit public en faisant payer les ultra-riches. On ne peut pas tourner autour du pot. C'est nécessaire. Les grands groupes, les 500 plus grandes fortunes de France ont bénéficié d'un enrichissement de 1000 milliards. Il y a de l'argent. C'est là où il faut réfléchir en rétablissant l'impôt sur la fortune, en rétablissant l'impôt sur les sociétés, en rétablissant la CVAE. Elle leur donne des pistes.

Elle termine en indiquant que les filets de solidarité sociale qui ont été mis en place depuis des années à Mérignac doivent continuer à fonctionner et pour qu'ils continuent à fonctionner, il faut prendre l'argent là où il est.

M. MILLET était plongé dans un abîme de pensées en entendant leur collègue énumérer des solutions très faciles pour un problème qui ne l'est pas. Bien sûr, il est assez frappé par la méconnaissance manifeste de la vie économique, mais également par des mécanismes fiscaux : quand il entend dire que la Taxe d'Habitation a été supprimée et que les communes sont donc désemparées, il est surpris : cette Taxe d'Habitation a été compensée par l'Etat. Un mécanisme a été mis en place. L'adjoint aux finances le confirmera.

Mme MELLIER a fait un catalogue de possibilités pour résoudre le problème de dette publique. Celui-ci est tellement désarmant, du fait de son inefficacité qu'il ne va pas y répondre : il n'y a pas un argument qui tienne debout. L'Etat pourrait prendre dans la poche de tous les riches ? A peine l'aura-t-on dit qu'ils seront partis ailleurs dans d'autres démocraties, parce que le monde est grand et que l'économie va là où les gens peuvent entreprendre, prendre des risques, investir en ayant un espoir de retour sur investissement. Les gens ne sont pas captifs. La liberté existe. Au sein de l'OCDE, la France est la championne des prélèvements obligatoires. Si les élus du groupe de Madame MELLIER ont une information contraire, qu'ils le signalent. La France est malheureusement sur la plus haute marche du podium. Dans ce qui a été dit, il y a des regrets qu'il peut partager, mais sur les solutions, c'est catastrophique.

Il souscrit à l'état des lieux financier que Monsieur le Maire a dressé. C'est vrai que les 3 200 milliards de dette sont là. Certains élus peuvent toujours demander à Mrs BOLLORE et ARNAULT de les combler ; ils ne le pourront pas parce que la valeur de leurs entreprises n'est pas de l'argent liquide. Ce

sont des valeurs d'actions, dont la valeur supposée varie en fonction de ce que dit le marché. Ce n'est pas un tiroir-caisse dans lequel on peut puiser facilement.

3 200 milliards de dette. Le service de la dette est le premier poste de dépenses de l'Etat. C'est catastrophique. Au lieu de payer des intérêts, il serait préférable de financer l'éducation nationale, de pourvoir aux besoins de Défense, surtout dans des temps troublés. Être ponctionnés tous les ans à cause des lâchages budgétaires successifs, à la démagogie qui a pu exister dans les gouvernements successifs, lesquels ont empilé les dettes auxquelles il faut faire face aujourd'hui est vraiment une situation déplorable et les Français n'en sont pas sortis de sitôt : ils n'en sont qu'au début.

Les élus du groupe *Ensemble pour une Ville Durable* ont appris récemment le report du vote du budget primitif 2025 de la Ville de Mérignac. Ce sera en mars prochain avec, si M. MILLET a bien compris, un Débat d'Orientations Budgétaires qui aurait lieu en février. Il se permet d'exprimer l'étonnement de l'opposition, particulièrement celui du groupe « Ensemble pour une ville durable » et en particulier pour ses élus qui siègent à la commission ressources, laquelle examine les questions relatives aux finances de la commune. En effet, la dernière lettre électronique annonçant ce report est parvenue à M. MILLET dans la soirée du 6 novembre, c'est-à-dire après la réunion de la commission ressources à laquelle il participe. Or pendant cette commission, pas un mot n'a été prononcé au sujet de ce report.

Quelle considération la majorité municipale porte-t-elle aux élus d'opposition et aux citoyens qu'ils représentent pour ne pas prendre la peine de les informer préalablement d'une décision de cette importance ? Ce report du budget primitif 2025 leur est justifié par une incertitude sur l'ampleur des mesures d'économies du gouvernement. Par ailleurs, il leur est indiqué que ces restrictions seront compensées par des reports d'investissement. En fonction de l'ampleur des restrictions que subira la Ville, il est donc possible qu'on dise aux élus de l'opposition quels sont les investissements susceptibles d'être reportés.

Autant le dire, les élus du groupe *Ensemble pour une Ville Durable* ont des doutes quant au motif réel de ce report. En effet, ils ont appris en lisant l'édition du 11 novembre 2024 de Sud-Ouest que l'effort budgétaire serait, selon les déclarations du Maire au journaliste, de 4 M€.

Pour résumer :

1. L'ordre de grandeur de l'effort budgétaire à fournir est connu
2. Le Maire sait déjà qu'il va rééquilibrer cet effort par un moindre investissement
3. Il dispose d'un PPI qui permet de flécher les lignes d'investissement à reporter
4. Il confirme à la presse qu'il n'augmentera pas les taux de fiscalité et les tarifs municipaux
5. Il est aidé par des services dont la compétence permet de construire, puis d'ajuster un budget

mais il reporte quand même le Débat d'Orientations Budgétaires et le vote du BP. Cela ne tient pas debout. D'autant plus que d'autres collectivités telles que la Ville de Bordeaux, ont maintenu leur calendrier budgétaire, fait leur Débat sur les Orientations Budgétaires le 5 novembre dernier, et voteront le budget primitif 2025 en décembre 2024.

Ces collectivités sont soumises aux mêmes probabilités de réduction budgétaire que Mérignac. D'autres raisons cachées pousseraient-elles M. le Maire à agir ainsi ? Peut-être M. le Maire va-t-il lui demander à nouveau, comme il l'avait fait il y a quelque temps : « *La nuit, vous écrivez des romans ?* ».

Que Monsieur le Maire se méfie, la dernière fois que cette question a été posée à M. MILLET, les hypothèses qu'il avait formulées ici même au nom de son groupe d'élus se sont entièrement réalisées, révélant au passage une certaine duplicité. C'était sur le dossier relatif au circuit auto-moto. A l'époque, il y avait deux baux à renouveler. L'un l'a été, celui de Kart System. L'autre a été annulé et la société GTRS expulsée. A la fin, Monsieur MILLET avait dit : « *On va finir par avoir des travaux d'assainissement qui vont pouvoir profiter au terrain d'un de vos anciens adjoints, lequel est situé non loin du circuit* ». Cela s'est réalisé.

A la lumière de ce rappel, Monsieur MILLET demande donc à Monsieur le Maire de leur donner la vraie raison du report de ce budget. Les experts du service des finances de la Ville savent parfaitement, si ce sont 4 M€ d'économies à réaliser, fabriquer un budget. Si le gouvernement revient sur ses chiffres, ils

sauront ajuster ce budget. C'est excessivement facile : il suffit de rayer ou de rajouter des lignes d'investissement puisque, s'il a bien compris l'exposé de M. le Maire, cela peut aller dans les deux sens.

Par ailleurs, Monsieur le Maire adopte une double posture : celle du « pleurnicheur » budgétaire et celle du garant du bouclier fiscal des mérignacais. Côté pile, il est plutôt « Cosette ». Côté face, il est le super héros de la défense du pouvoir d'achat des mérignacais.

Concernant le « pleurnicheur », M. MILLET rappelle la co-responsabilité du Parti Socialiste dans la situation budgétaire de la France.

Il tient à observer à M. le Maire qu'une ponction de 4 M€ sur l'investissement est un moindre mal par rapport à certaines erreurs commises par la municipalité. M. MILLET souhaite faire deux propositions et, enfin, annoncer à M. le Maire une bonne nouvelle. Il faut toujours finir par le positif.

Commençons par la responsabilité de la famille politique de Monsieur le Maire : les restrictions budgétaires qu'il fustige aujourd'hui sont dues à l'endettement excessif qui résulte en grande partie de l'impasse sur le financement du modèle social français, lequel s'apparente à une véritable pyramide de Ponzi. Depuis des décennies, la famille politique de M. le Maire a défendu des idées qui, pour certaines, ne sont que des chimères au coût exorbitant.

Première chimère : la retraite à 60 ans voulue par François Mitterrand, Président socialiste. Cette Loi a été mise en vigueur en 1983 alors qu'il y avait déjà toujours plus de retraités pour moins de cotisants. Son coût total est estimé à plusieurs dizaines de milliards d'euros par an, évaluation relativement consensuelle puisqu'on la retrouve dans les documents de l'IFRAP, de la NUPES ou de l'Institut Montaigne. Depuis 40 ans, combien cela a-t-il coûté à la France, le tout financé par de la dette !

Deuxième chimère : les 35 heures voulues par le gouvernement socialiste de Lionel Jospin et applicables pour toutes les entreprises depuis 2002. Coût : entre 10 et 15 milliards d'euros par an, dont 3,5 milliards d'euros par an pour la fonction publique. Combien cela a-t-il coûté au pays et combien cela a-t-il créé de déficit qu'il a fallu financer à crédit ? Le drame, c'est que le travail qui était un devoir est quasiment devenu une variable d'ajustement du temps libre. Cette réforme a désorganisé les hôpitaux et porté à la production comme à la compétitivité de l'économie française des coûts fatals. En résumé, grâce à cette brillante idée : toujours plus de dépenses et moins de ressources pour y faire face.

Les quatre millions d'€ qu'il faut s'attendre à voir retirer du budget d'investissement municipal sont un moindre mal. M. MILLET rappelle aussi que, le 30 décembre 2018, un incendie criminel réduisait le gymnase Léo Lagrange à un tas de cendres. Cet équipement de 3 300 m² n'avait pas été assuré en « valeur à neuf ». Mais, grâce à la négociation menée par les services municipaux, la Ville avait obtenu un dédommagement à hauteur de 7 M€, somme versée sur les comptes de la Ville dès 2019. Une assurance correctement souscrite aurait permis de reconstruire cet équipement sans peser sur l'investissement. Du fait de l'arrangement avec l'assureur, ce sont bien plus de 4 M€ qui, sans mauvais jeu de mots, sont partis en fumée. Pourtant, M. MILLET n'a pas le souvenir d'avoir entendu la municipalité pleurnicher sur cette perte causée par son manque de clairvoyance dans la gestion des assurances des équipements de la Ville.

Alors, deux propositions pour tenter de compenser, au moins en partie, l'effort budgétaire. D'abord, recourir à l'intelligence artificielle pour mieux servir les mérignacais tout en limitant les dépenses. La municipalité y a pensé et son groupe salue cette démarche et dont la prochaine étape sera l'événement Numérignac.

Deuxième proposition, prendre des mesures pour retrouver un niveau d'absentéisme acceptable en se préoccupant mieux des agents de la Ville. L'enjeu est clair. 4 M€ représentent 7,7% de la masse salariale de la Ville. Comme chacun le sait, l'absentéisme est à un niveau très élevé à Mérignac, ce qui traduit une souffrance au travail ou, à tout le moins, un véritable malaise chez les agents municipaux.

Une amélioration de la gestion des Ressources Humaines par la municipalité donnerait accès au gisement d'économies découlant d'une meilleure présence au travail.

Enfin, la bonne nouvelle. Quelle aurait été la situation budgétaire de Mérignac à la suite des promesses électorales que les membres de la majorité municipale ont adoptées dans le cadre de leur alliance avec l'extrême gauche radicale du NPA et de la France Insoumise ? Ce que proposait le « Nouveau Front Populaire » dans son programme des élections législatives aurait été mis en œuvre localement. Si ce « Nouveau Front Populaire » avait gagné les élections législatives de 2024, la majorité municipale aurait adapté le budget de la commune. M. MILLET rappelle que le NFP proposait de revaloriser le SMIC à 1600 € nets par mois, soit 14,45% d'augmentation. Comme le SMIC ainsi revalorisé aurait rattrapé les salaires de la tranche immédiatement supérieure, les salariés rattrapés qui n'auraient pas bénéficié d'une même hausse de rémunération auraient ressenti cette situation comme une injustice, et ainsi de suite jusqu'aux salariés les mieux payés. Il aurait donc fallu augmenter tous les salariés dans la même proportion. Cela aurait coûté 7,42 M€ au budget municipal, avec un plancher qui aurait pu être inférieur de 2 M€ si la municipalité était arrivée à s'en tenir à l'augmentation de 10% du seul point d'indice, ce qui, vu le climat social impulsé par le Nouveau Front Populaire, aurait été quasi injouable.

Toujours selon le programme du NFP décliné au plan local, il aurait fallu financer l'école « vraiment gratuite », incluant la gratuité intégrale de la cantine scolaire, des fournitures, des transports et des activités périscolaires. Le tableau des recettes réelles de fonctionnement du Compte Financier Unique 2023 indique qu'il aurait fallu financer au moins 3,14 M€ supplémentaires, sans compter les fournitures, les transports et le reste.

Rien qu'avec ces deux mesures, la municipalité aurait dû trouver 10 M€ supplémentaires pour équilibrer le budget primitif 2025.

La bonne nouvelle est donc la suivante : n'ayant pas été majoritaires, la municipalité a gagné une latitude budgétaire d'environ 6 M€ par rapport à la situation d'aujourd'hui, tout cela grâce à la nomination de Michel Barnier. M. MILLET laisse les élus de la majorité municipale y réfléchir.

À force de mesures dépensières encouragées par la gauche depuis des années, il faut désormais mettre la France et les Français au pain sec et à l'eau. Au niveau national, les membres de la majorité municipale sont-ils prêts à soutenir un plan de baisse des dépenses de l'État qui permette de rétablir la France dans ses finances ?

Mme NEDEL trouve très intéressant d'avoir mené ce débat ce soir parce qu'effectivement, la situation économique française est complexe. Quand elle entend certaines approximations, elle va y répondre en même temps.

Par rapport à la dette financière de l'État, il faut bien savoir que les 60 milliards de cadeaux fiscaux qui ont été menés par le Président Macron sous ses deux mandats sont aujourd'hui les 60 milliards qu'il faut aller chercher. Quand il a fait des cadeaux, cela a été aux plus aisés, aux multinationales et lorsqu'on demande de taxer de manière un peu ponctuelle les supers profits, il faut négocier. Elle considère que c'est un mauvais partage des richesses aujourd'hui qui a été mis en place depuis des années et aujourd'hui on fait payer cela aux classes populaires et classes moyennes.

En tant qu'écologistes, membres du Nouveau Front Populaire, ils sont fiers de proposer une alternative. Malheureusement, elle n'a pas été menée au bout puisqu'ils n'ont pas été nommés aujourd'hui au gouvernement.

En ce qui concerne les collectivités locales, cela fait plus de 20 ans que les collectivités locales, et notamment les communes, votent à l'équilibre leur budget de fonctionnement. Donc, elles connaissent la sobriété et elles connaissent aussi la bonne gestion.

En ce qui concerne la ville de Mérignac, son endettement est vraiment maîtrisé. C'est encore plus une meilleure gestion et de son point de vue, ils peuvent saluer aujourd'hui le fait d'avoir ce matelas social qu'ils ont pu mener, malgré la COVID, malgré la crise économique et qu'ils aient eu des agents présents au quotidien, pendant la crise Covid, pendant qu'il y avait les fermetures.

Elle se déclare fière de faire partie de cette majorité puisque la Ville a vraiment joué son rôle de service public de proximité et continue à le faire.

Maintenant, comment gérer cette vision des 5 milliards que le gouvernement Barnier va demander aux collectivités locales ? Comme chaque année, c'est le moment où ils abordent la question du budget. Ils ont choisi de manière collective au niveau de la majorité de reporter ce vote, d'une part parce que 4 M€, effectivement ce sera le maximum que le gouvernement va demander à la Ville et, d'autre part, ce qui se passe, c'est qu'il y a un effet domino aujourd'hui. Sur les différents projets sur lesquels ils investissent, il y a à la fois le Département, la Région et chacun est en train de se calibrer sur les choix qu'il va faire. Donc, la Ville a une difficulté de visibilité aujourd'hui pour voter ce budget. Il n'y a pas des sources cachées, des événements qu'ils ne veulent pas communiquer. Simplement, ils sont tous, au niveau des collectivités locales, au niveau de la Commune, du Département, de la Région, de la Métropole, en train de voir quels sont les choix pour garder cette cohérence territoriale. C'est pour cette raison que le vote du budget est décalé.

D'autre part, concernant les droits de mutation qui font quand même partis de leurs ressources, de leurs recettes et qui sont importants pour la ville de Mérignac, il existe une difficulté sur le secteur de la promotion immobilière et des achats-ventes au niveau à la fois des terrains et des logements. Il existe une difficulté au niveau de ce secteur d'activité qui les impacte également.

Donc, il y a ces deux mécanismes nationaux et locaux et ils ont besoin d'un peu plus de réflexion pour se caler et pour toujours continuer à avoir une efficacité dans leurs choix. C'est pour cela qu'ils ont décidé de décaler un petit peu le vote du budget.

Par rapport à la compensation des taxes et notamment de la taxe d'habitation, la compensation a été faite en valeur nette, c'est à dire que le budget a été arrêté, mais l'inflation est là, comme chacun sait. Elle a été forte et donc mécaniquement, la compensation n'est pas à l'euro près aujourd'hui avec l'intégration de l'inflation.

Elle remercie Monsieur le Maire d'avoir fait ce débat et de remettre les pendules à l'heure.

M. LASSALLE-BAREILLES déclare que l'heure est grave. En effet, ce sont 3 228 milliards de dette exactement qui, au-delà de ce qu'elle peut représenter, a un impact direct en termes d'intérêts sur le budget de fonctionnement qui coûtent aujourd'hui aux Français près de 60 milliards d'euros, à quelques poils près, le budget de l'Education Nationale. Donc, il est clair qu'il vaut mieux investir cet argent pour leurs enfants que de le payer en dette financière.

Il les incite à reprendre les propos qui ont été évoqués au congrès des Départements de France d'Angers auquel il a eu la chance et le plaisir d'assister, partagés à l'unanimité des présents, quelles que soient les couleurs politiques. Il a également apprécié le discours qui a été fait par Jean-Luc Gleyze en tant que Secrétaire Général de l'ADF qui a repris très clairement - et cela a été fait par son homologue Président du groupe de droite et en synthèse par le président Sauvadet – qu'aujourd'hui, les collectivités locales n'ont pas de leçons à recevoir de la part de l'État au sens général du terme.

L'Etat, malheureusement, a un budget qui n'est pas équilibré. Toutes les collectivités locales, de quelque couleur qu'elles soient, équilibrent leur budget. Après, on peut discuter les orientations, on peut discuter la manière d'employer les ressources, mais ce qui est certain, c'est que quelle que soit la couleur politique, les budgets sont équilibrés du côté des collectivités locales.

Ensuite, il faut revenir peut être à l'origine de ce débat au départ qui équivalait à peu près à 40 milliards d'euros et qui est passé à près de 60 milliards, avec 16 milliards qui sont arrivés en plein mois d'août annoncés par Bercy.

A ce titre-là, pour ceux qui ne sont pas au courant – et ils ont une députée ici qui pourra le confirmer -, une commission de 9 experts a été nommée pour savoir véritablement pourquoi il y a un écart si important qui creuse le déficit de l'État sur l'année 2024.

Oui, aujourd'hui plus que jamais, les collectivités locales doivent rester solidaires parce que l'effet domino qui était évoqué est bien présent. Leur rôle est véritablement de continuer à faire vivre l'écosystème local et particulièrement sur le compte de l'investissement parce que l'investissement, c'est de l'emploi local, bien souvent non délocalisable et qui fait également vivre leurs entreprises.

Donc, concernant plus particulièrement le coût réel de ce que cela va représenter aujourd'hui, ils n'en savent rien. Pourquoi ? Parce que les députés qui ont voté très souvent tard le soir ont présenté une copie qui n'a pas été retenue ou validée et donc, forcément, le texte repart au Sénat avec, par contre, des amendements qui sont enregistrés, pris en compte, que ce soient des amendements qui ont été proposés par le parti socialiste ou par le groupe du centre à l'Assemblée Nationale.

Aujourd'hui, il est surtout urgent d'attendre ce que les sénateurs vont sortir de ce budget - le débat a commencé depuis aujourd'hui - et certainement également ce que va produire la commission mixte paritaire qui, suivant le déroulement des phases d'étude du budget, va pouvoir justement se prononcer en ayant entendu l'ensemble des éléments qui vont modifier, forcément de manière significative, le texte d'origine.

Ce qu'il peut dire, et les conseillers départementaux qui sont là pourront certainement le confirmer également, c'est qu'il y a eu un engagement clair du Premier Ministre, sans annoncer véritablement de pourcentage sur l'écrêtement, d'une baisse significative de 2% prévue initialement pour toutes les collectivités locales ayant un budget supérieur à 40 M€.

Dans les coulisses, on laisserait croire entre 0,5 et 1%.

Sur le fait de conserver la trajectoire en investissement, bien sûr, c'est l'impact économique. Conserver une capacité d'autonomie est essentiel et le Premier Ministre l'a également communiqué, sans véritablement aujourd'hui - mais il n'est là que depuis deux mois et il l'a répété à plusieurs reprises - évoquer comment les collectivités locales, sur la base de l'impôt local quel qu'il soit, allaient pouvoir retrouver un souffle d'investissement.

Ils attendent avec impatience cette autonomie financière qui, au-delà des subventions ou des compensations qui sont accordées par l'État, permet aux collectivités de jouer leur rôle au service du citoyen.

Donc, il se fera le relais de cette volonté qui a été affichée de manière très forte, parce que motion votée à 98,4% des représentants à l'Assemblée des Départements de France, de rester solidaires à ce stade, avec une casquette de collectivités locales, avec des gens au sein du gouvernement aujourd'hui qui bossent, qui essaient de trouver des solutions.

Il considère, sauf erreur de sa part, que le Premier Ministre sait de quoi il parle et il terminera là-dessus. Comme l'a dit le Président Sauvadet, c'est la première fois qu'il a eu en face de lui quelqu'un qui a été Président d'un Département pendant 15 ans, qui a été Maire et qui sait de quoi les collectivités sont capables et ont besoin pour fonctionner.

A ce stade, ils doivent rester réservés sur l'échéance, attentifs également sur ce qu'il va advenir des collectivités locales et ils doivent faire confiance aux sénateurs pour trouver la meilleure des solutions.

Mme RECALDE remercie Monsieur le Maire de lui passer la parole et après les propos qu'ils viennent d'entendre sur ces bancs collectivement, elle voudrait à son tour intervenir pour qu'ils s'interrogent collectivement sur ce qui est en train de se passer. Pourquoi en sont-ils arrivés là ?

Monsieur le Maire a rappelé le contexte. Comme beaucoup d'autres collectivités locales, ils se posent des questions. Ils sont dans une situation inédite, inédite au bout de 7 ans quand même, il faut le rappeler, de présidence d'Emmanuel Macron et de gouvernements successifs. Aujourd'hui, dans un contexte budgétaire inédit, ils sont face à un plan d'austérité sans précédent.

Patricia NEDEL l'a fort bien rappelé, mais d'autres l'ont rappelé aussi, le gouvernement leur a présenté un projet de loi de finances initial pour 2025, avec un objectif affiché de 60 milliards d'euros d'économies. Cela touche de plein fouet tous les domaines, tous les domaines importants pour le quotidien des gens : la santé, l'éducation, suppression de 4 000 postes d'enseignants, essentiellement dans le premier degré, la Sécurité Sociale. Qu'ils regardent le PLFSS sur lequel ils ont débattu.

De nombreuses heures, jour et nuit en effet, pour essayer de trouver des solutions et aussi, bien sûr et peut être avant tout, les collectivités locales. Au total, les collectivités locales, leurs collectivités locales

- ils sont en responsabilité ici sur ces bancs - doivent trouver près de 11 milliards d'euros d'économies en tenant compte, bien sûr, des impacts directs et indirects : FCTVA, CNRACL, etc. C'est une atteinte à leur capacité à tous à financer les projets qu'ils ont portés, sans parler de l'autonomie des collectivités locales. Le Maire y a fait référence sur le mode de financement.

Ça, c'est la réalité d'aujourd'hui, pas celle d'il y a 40 ans, pas celle des 35 heures. C'est la réalité d'aujourd'hui. Les choses ont changé.

Face à tout cela, la gauche, oui, celle qui ne pleurniche pas, mais celle qui agit, la gauche en responsabilité a lutté à l'Assemblée Nationale. Les uns et les autres ont fait référence à l'Assemblée Nationale et ils ont raison. On n'a pas l'habitude ici de parler de ce qui se passe, mais enfin s'ils en sont là, c'est à cause de ce PLF et de ce PLFSS. Ils ont lutté pour équilibrer ces deux projets de budget, avec des priorités : protéger les classes moyennes et les classes populaires. Ce n'est pas honteux et ils l'assument. Ils l'assument parce que oui, vouloir augmenter les plus bas salaires, parce que oui, vivre avec le SMIC, ce n'est pas facile. Non, personne ne peut dire que vivre avec le SMIC est un objectif louable. Non. Il faut vraiment défendre les classes moyennes et les classes populaires. Oui, il faut soutenir les collectivités locales. Oui, il faut garantir la justice sociale et la justice fiscale.

Ils ont défendu un certain nombre d'amendements, Monsieur LASSALLE-BAREILLES l'a rappelé, dont certains ont été retenus par le gouvernement. C'est exact et il faut le dire. Suppression de la hausse de la taxe sur l'électricité : c'est le quotidien des gens. Défiscalisation des pensions alimentaires : c'est le quotidien des gens. Création d'une taxe sur les supers dividendes : mais oui, c'est possible ! Rétablissement de la CVAE, impôt de 2% sur les milliardaires, cette fameuse taxe que l'on appelle la taxe Zucman du nom de son créateur. Elle existe. Elle est même aujourd'hui préconisée en France et ailleurs. C'est un système comme aux États-Unis. Parfois, on aime se référer à ces systèmes-là. Quand ils ont de la vertu, oui.

Et puis cela a été rappelé, est passée par là l'ardoise magique de l'article 47 et le texte est parti au Sénat dans sa version initiale. Elle espère que certains amendements seront retenus. En tout cas, c'est ce qui a été annoncé. Ils vont être vigilants là-dessus.

Pour Mérignac et pour les mérignacais, qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Cela veut dire que Mérignac va devoir faire comme les autres collectivités : la Métropole, le Département, les autres communes, la Région, face à des coupes budgétaires drastiques qui vont affecter directement leurs capacités.

Comment vont-ils continuer ? Ce sont les questions qu'ils se posent aujourd'hui concrètement. Comment continuer à rénover les écoles, les crèches, les équipements publics ? Comment continuer à soutenir la transition écologique avec un Fonds Vert qui diminue ? Ils ont proposé une hausse de 500 M€ du Fonds Vert, c'est exact. Comment continuer à soutenir les associations sans dégrader les services, sans augmenter les impôts - le Maire s'y est engagé -, sans augmenter les tarifs.

Elle ne veut pas être très longue, mais pour Mérignac, ce report de budget pour 2025 est une décision de sagesse. Cela a été rappelé sur certains bancs. Ne dit-on pas que prudence est mère de toutes les sûretés ? En espérant que le Premier Ministre entendra les collectivités locales qui s'expriment et vont s'exprimer lors du Congrès des Maires demain et après-demain. Les Maires sont prêts.

Le Maire de Mérignac a choisi de reporter l'adoption du budget au début de l'année suivante et elle estime que c'est une décision de sagesse. Le Maire de Mérignac ne se prénomme pas Bruno et il ne nie pas, lui, les difficultés qui les attendent à cause de certains amis de l'opposition, certains qui sont ici. Le maire de Mérignac ne cache rien au mérignacais et il ne joue pas les Cassandre, contrairement à ce que certains disent.

Il faut continuer à se mobiliser. Il faut être vertueux et c'est la raison pour laquelle ce budget sera voté au début de l'année prochaine en attendant un certain nombre d'arbitrages qu'ils espèrent favorables aux collectivités locales, mais la lutte continue et leur mobilisation est totale.

M. CHARBIT apporte quelques précisions puisque beaucoup de choses ont été dites. Concernant l'impossibilité de voter le budget, cela paraît évident puisque comme l'a expliqué Monsieur le Maire, il y

a un effet domino. On parle de dotations et non pas d'autonomie financière. Donc, il est impossible d'établir ses propres règles du jeu alors que les règles du jeu des principaux donateurs ne sont pas encore formulées. C'est du bon sens, mais encore faut-il le rappeler.

Ensuite, sur l'incompréhension de Monsieur MILLET, sur son étonnement de ne pas avoir été prévenu, avec 30 ans d'opposition au compteur tout de même, il sait très bien que quand le Débat d'Orientations Budgétaires n'est pas proposé en commission en novembre, c'est que le budget ne le sera pas. Il rappelle toutefois qu'ils en ont parlé à bâtons rompus juste avant. Si, ils l'ont évoqué.

M. MILLET rétorque qu'ils ne l'ont pas évoqué.

M. CHARBIT indique qu'il lui semblait que oui. Peut-être que Monsieur MILLET n'était pas encore arrivé, mais il l'a dit. Peu importe.

M. MILLET rétorque à nouveau qu'il était bien là dès le début de réunion de la commission et que ces sujets du Débat d'Orientation Budgétaires et du Budget Primitif n'ont pas été évoqués.

M. CHARBIT Concernant l'assurance de 7 M€, il entend dire qu'ils ont été mauvais puisque c'étaient à peu près les mots de Monsieur MILLET. 7 M€ sur un bâtiment qui a plus de 40 ans, qui est ultra amorti, qui n'a pas de valeur intrinsèque, qui n'a pas de perte d'exploitation à manifester et qui n'a pas de fonds de commerce, c'est un bâtiment qui est à 0 du point de vue de sa valeur intrinsèque et 7 M€ pour un petit peu plus de 3000 m² d'un bâtiment qui a 40 ans, il estime que c'est très bien négocié.

Soit dit en passant, aujourd'hui toutes les collectivités, et il le sait puisqu'il siège à la commission ressources, ont toutes les peines du monde à trouver des assureurs et systématiquement, les assureurs se désengagent et radient les collectivités locales. Quand ils font des appels d'offres pour trouver des assureurs, ils en trouvent parfois un, voire zéro selon les contrats demandés. Même pour l'assurance des mandats électifs qu'ils ont. Il y a un refus aujourd'hui.

Donc, 7 M€ pour un bâtiment qui a plus de 40 ans, il estime qu'ils ont fait un très bon travail et que ce bâtiment était très bien assuré.

M. MILLET n'intervient pas pour répondre à ce qui a été dit en tant que tel. Il laisse à Monsieur CHARBIT ses commentaires. La valeur de « reconstruction à neuf », c'est fait pour garantir la reconstruction d'un bâtiment détruit lors d'un sinistre avec prise en charge à 100% par l'assureur. Quand un bâtiment brûle, on le reconstruit à neuf. C'est la norme. C'est passé au travers du champ d'examen des élus en charge de cette responsabilité. Il est vrai, Monsieur CHARBIT a raison de le dire, que la négociation des services a été très bien faite. M. MILLET ne dit pas que des choses négatives. En revanche, M. CHARBIT peut reconsulter la manière dont on protège les équipements, pas seulement publics, mais également privés. Quand on prend la garantie « valeur de reconstruction à neuf », cela veut bien dire ce que cela veut dire : tout est à la charge de l'assureur

En matière de contrats d'assurance, le contexte d'aujourd'hui est très différent. Là aussi, il lui donne raison à M. CHARBIT lorsqu'il souligne la dénonciation des contrats d'assurance. C'est malheureusement une chose à laquelle désormais les collectivités sont confrontées. Mais ça, c'est maintenant. Ce dont il parle, c'est un incendie qui date de 2018. À cette époque-là, ils n'étaient pas dans le même contexte.

M. MILLET voulait reprendre la parole pour donner une piste de réflexion sur la manière de traiter la dette dans le pays. En fait, il n'existe pas 46 000 choix. Quand on veut traiter une dette, soit on fait des prélèvements d'impôts supplémentaires pour la combler, soit on réduit les dépenses. En général, on mixe un peu les deux.

M. MILLET a lu le compte rendu d'une étude d'un économiste qui s'appelle Pierre Cahuc, lequel a étudié plus d'une centaine de pays depuis 2010 pour savoir quel avait été l'effet sur le PIB de l'une ou l'autre méthode. C'est intéressant. Il fait partager aux élus du conseil municipal ce qui a été porté à sa connaissance.

Quand on prélève 1% du PIB sous forme d'impôt sur l'économie d'un pays, il peut être estimé que sur les 3 à 4 années suivantes, on aura une baisse d'activité qui sera équivalente au double, soit 2% du

PIB. C'est ce qui résulte de ces études sur plusieurs centaines de cas. Si en revanche on fait un effort sur les dépenses et qu'on prélève la même quantité d'argent, c'est à dire 1% équivalent PIB, il va y avoir un impact négatif sur l'activité dans les années suivantes, mais cet impact sera plus court puisqu'il sera au maximum de 2 ans et l'impact qui a été calculé et chiffré dans par Pierre Cahuc, c'est 0,5 point de PIB.

D'après cette étude, la douleur de la réduction des dépenses a moins de conséquences que la douleur qui est créée par des prélèvements obligatoires qui s'envolent. C'est tout ce qu'il voulait dire.

M. TRIJOLET énonce qu'une fois de plus, les collectivités sont mises à contribution dans une situation ubuesque de gestion de ces derniers mois du gouvernement macroniste, pour des raisons, il faut le rappeler, très électorales. Il se rappelle que Monsieur LASSALLE-BAREILLES les appelait à voter pour une candidature lors des Européennes dans cet hémicycle pendant que ses amis dissimulaient 100 milliards de dette supplémentaire qui posait problème à certains, mais ils se gardaient bien d'en parler et de mettre tout cela sur le tapis. Ce récit a été extrêmement bien raconté par un article des Echos qui montrait que l'amplification de la dette française avait une fois de plus augmenté en quelques mois.

Ces mêmes qui fustigent parfois le modèle français, ce modèle social, qui parlent d'un pognon de dingue, mais qui, en période de crise, sont bien contents de retrouver ce modèle de solidarité, quels que soient les Français ou les acteurs, puisque même les chefs d'entreprise étaient bien contents de trouver ce soutien qui était, il faut le reconnaître, nécessaire.

M. TRIJOLET veut bien que l'on fustige la gestion passée de certains gouvernements, mais il s'avère que si on regarde les déficits, ils s'envolent très bien avec ceux qui prétendent être de bons gestionnaires. On le voit d'ailleurs avec le pouvoir macroniste, pouvoir de droite par excellence. Eux-mêmes se définissent comme des Mozart de la finance et on peut bien reconnaître que dans leur style, ce sont des champions.

Pour faire référence au passé, même si rien ne fut facile, quel que soit le gouvernement national, s'il prend 2012 : déficit de 5%. Fin 2017 : 2,6%. Donc, il faut être prudent quand on veut donner des exemples en disant : « tel parti politique, quand il est au gouvernement national, ne sait pas gérer. » Souvent, la gauche a bien montré qu'elle savait se montrer gestionnaire.

Pour revenir à la situation, il faisait état de 100 milliards et depuis 2017, c'est plus de 900 milliards de dette qui se sont rajoutés. La commission des finances du Sénat a bien rappelé que certes, la crise est passée par là, mais pas uniquement, et que les choix politiques du gouvernement Macron, en termes de dépenses fiscales, sont assez conséquents puisqu'ils représentent quand même 300 milliards. Peut-être est-il nécessaire parfois d'aller dans de l'allègement fiscal avec des objectifs, mais dans les choix qui ont été faits par ce gouvernement macroniste précédent, ce furent vraiment des cadeaux aux plus fortunés et aujourd'hui, on demande à d'autres de payer ces cadeaux et c'est bien regrettable, notamment en se focalisant sur les collectivités.

Les collectivités, cela a été rappelé, participent à la cohésion sociale du territoire. Elles sont même parfois parties prenantes à la demande de l'Etat sur des engagements. Ils l'ont vu avec les Jeux Olympiques ou Terre de Jeux pour faire profiter l'ensemble du territoire des Jeux olympiques à travers diverses animations et actions. Beaucoup de collectivités, dont Mérignac, se sont engagées à la demande de l'État.

L'AMF rappelait également qu'en 40 ans de décentralisation, toutes proportions gardées, la dette des collectivités restait stable. C'est réellement la dette de l'État qui explose. Il rappelle qu'en termes de coûts liés à des désengagements de l'État, s'il prend aujourd'hui un sujet qui monte dans les collectivités locales qui se dotent de police municipale, aujourd'hui, cela a été évalué dans l'ensemble des cumuls des budgets des collectivités et les polices municipales représentent 2,2 milliards d'euros. Ce n'est pas rien. C'est lié à des attentes, mais aussi, il faut bien le reconnaître, à un désengagement de l'État les obligeant à répondre à des besoins en matière de sécurité et en se dotant de polices municipales plus importantes.

Ensuite, Monsieur LASSALLE-BAREILLES fait parler les gens, indiquant que les conseillers départementaux ici seront bien d'accord avec lui. Il présume que certains s'exprimeront après lui parce

qu'il fait état de Jean-Luc Gleyze, mais l'article de ce matin dans le journal Sud Ouest ne relate absolument pas les propos qu'il vient de porter. Là-dessus, il l'appelle à la plus grande prudence avant de faire parler certaines personnes et certaines personnalités politiques.

On voudrait trouver un bouc émissaire facile avec les collectivités locales, garantes des services publics de proximité. A Mérignac, leur bonne gestion qui avait été saluée par la Chambre Régionale des Comptes, avec une sobriété fiscale et un niveau d'endettement faible et maîtrisé, sera un atout pour faire face à des difficultés qui vont se présenter à eux et comme l'a rappelé Monsieur le Maire et certains de ses collègues, en prenant en compte plusieurs critères, Mérignac fera face, avec des choix pour assurer et préserver les acteurs locaux, la vie associative, mais également le sport, la culture, l'éducation, le social, la solidarité.

Contrairement à ce que dit Monsieur MILLET – il se l'est fait confirmer -, Bordeaux devrait voter en 2025. Donc, il est effectivement sage pour Mérignac d'attendre et de voir comment les choses évoluent et d'adopter le budget en début d'année prochaine. Bordeaux Métropole également.

La ville de Mérignac continuera d'être au rendez-vous de l'action et de la solidarité locale. Ce sera un défi à relever.

M. LASSALLE-BAREILLES souhaite rebondir sur ce qu'évoquait Monsieur TRIJOLET concernant l'article de Monsieur Gleyze ce matin. S'il le souhaite, il a son discours, il pourra le lui faire parvenir et il pourra constater qu'en aucun point il n'a détourné ni une phrase, ni un commentaire et que la motion a été votée à 98,4% par l'ensemble des Départements présents, quelle que soit leur couleur politique.

M. ARFEUILLE confirme qu'il est bien de citer des articles, mais siégeant aujourd'hui en plénière, il peut lui en dire un petit peu plus sur ce qui s'est passé à Angers, sur la réalité.

Cette unanimité qu'il souligne n'est pas allée au bout puisque la conférence de presse commune qui devait avoir lieu a été boycottée par les Départements du centre et de la droite qui n'ont pas souhaité joindre leur voix à ceux des Départements de gauche. Cette unanimité et cet enthousiasme qu'il relève après les propos du Premier Ministre, selon lui, ils n'en font pas exactement la même lecture puisque s'engager sur une réfaction du prélèvement opéré sur les Départements, c'est une chose, mais le quantifier aurait été mieux.

Or, pour l'heure, rien dans ce qui a été dit par le Premier Ministre au congrès d'Angers, rien n'engage aucunement l'État aujourd'hui dans une voie différente de celle qui est actuellement fixée. Marie RECALDE l'a rappelé, Thierry TRIJOLET l'a dit également, ce sont plusieurs dizaines de millions qui seront à la charge du Département de la Gironde. Donc, rien de tout cela n'est une réponse satisfaisante.

Il ajoute, et il le sait, que le Département verse l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie, verse la prestation du handicap, verse le RSA et que toutes ces dépenses devraient être prises en charge par des dotations de l'État. Or aujourd'hui, ce sont 20% qui sont prises en charge par l'État alors que ce sont 80% qui restent à la charge des Départements pour la PCH. Ce sont 47% sur le RSA et 43% sur l'APA.

Donc, en réalité les propositions faites par le Premier Ministre sont très en deçà de ce qui devrait être dû au Département de la Gironde. S'il en a l'occasion, qu'il regarde bien les chiffres. Actuellement, ce sont presque 256 M€ que l'État doit au Département. La lecture que Monsieur LASSALLE-BAREILLES en fait est une chose. Ce qui a été dit aujourd'hui en plénière en est une autre et l'opposition départementale l'a bien pris en compte.

Monsieur le Maire a trouvé ce débat intéressant. En fait, il y avait deux débats. Il y avait un débat de forme : est-ce qu'il faut voter le budget en décembre plutôt que fin mars ? C'est un débat très théorique. Quelle est vraiment l'importance de voter en mars ou en décembre ? Il y a des conséquences, bien sûr, mais ce n'est pas majeur du tout. Il voit bien que quand il n'y a pas grand-chose à dire sur le fond, on dit beaucoup de choses sur la procédure.

En tout cas, ils verront que la plupart des communes vont voter leur budget au mois de mars. La Métropole, c'est certain et ce sera le cas de beaucoup de communes de droite comme de gauche. Monsieur MILLET pourra alors reprendre sa réflexion pour voir où allait le bon sens.

Le deuxième débat est un débat beaucoup plus intéressant. Est-ce que les collectivités territoriales sont là pour renflouer les caisses de l'Etat ? Est-ce que les collectivités locales ont cette vocation ? Comme il l'a dit tout à l'heure, est-ce que le législateur ne leur a pas donné d'autres missions et est-ce que ces missions-là ne suffisent pas plutôt que d'être une sorte de banquier de l'Etat ?

Ce sont les deux thèmes que Monsieur le Maire a personnellement retenus, mais la discussion va se poursuivre puisqu'ils auront bientôt d'autres débats, et notamment celui des orientations budgétaires. Il les remercie.

MONSIEUR LE MAIRE

2024_126 - COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – MODIFICATION

Par délibération n° 2020-021 en date du 4 juillet 2020, le Conseil municipal a créé trois commissions municipales permanentes et en a fixé la composition.

Suite aux nouvelles délégations de Monsieur Thierry TRIJOULET, il convient de modifier l'intitulé des commissions pour ce qui concerne le développement économique.

Ainsi, il convient de supprimer le Développement économique de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative pour l'inclure dans la Commission Transition écologique et Cadre de Vie.

La composition et l'intitulé des commissions s'établissent désormais comme suit :

Ressources – Emploi – Démocratie participative Finances, Emploi, RH, Administration générale, Démocratie locale, Diversité, commerce, santé	Transition écologique - Economie et Cadre de vie Urbanisme, Développement éco, Logement, Développement durable, Mobilité, Espace public, Proximité, Tranquillité Publique, Citoyenneté	Education – culture – solidarité – sport et familles Petite enfance, Education, Jeunesse, Sport, Solidarité, Associations, Seniors, Insertion, culture
SERVIES Gérard	TRIJOULET Thierry	CASSOU-SCHOTTE Sylvie
CHARBIT David	RIVIERES Bastien	KUHN Véronique
BOISSEAU Mauricette	CHAUSSET Gérard	FERGEAU-RENAUX Vanessa
NEDEL Patricia	MARCHES Emilie	SAINT-MARC Cécile
CHARRIER Alain	PAGES Michelle	GASPAR Anne-Eugénie
RECALDE Marie	BELPERRON Serge	BLET-CHARAUDEAU Aude
FARNIER Loïc	SARRAUTE Eric	ASTIER Jean-Charles
GAUNA Olivier	COURONNEAU Jean-Louis	MICHELET Marie-Eve
EWANS Marie-Christine	MARGNES Daniel	CHAUSSOY Marie-Ange
SAUVEY Pierre	THIAM Fatou	BEAULIEU Léna
MELLIER Claude	CHERONNET Jean-Michel	ARFEUILLE Arnaud
MAUVIGNEY Joël	GIRARD Joël	EL KHADIR Samira
BOUVIER Ghyslaine	BRASSEUR Jean-Pierre	ERTEKIN Kubilay
ACHIARY Jean-Marie	DELNESTE Hélène	BOSSET-AUDOIT Amélie
MILLET Thierry	JACINTO Antoine	DELUC Sylvie

	LASSALLE-BAREILLES Patrice	PEYRE Christine
		GARIBAL Maria

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'adopter ces modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

2024_127 - REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le règlement intérieur du Conseil municipal a été adopté par délibération en date du 16 décembre 2020.

Suite aux nouvelles délégations de Monsieur Thierry TRIJOLET, il s'est avéré nécessaire de modifier les intitulés des commissions municipales permanentes.

Il convient dès lors de modifier le paragraphe concernant la désignation des commissions permanentes de l'article 38 du règlement intérieur comme suit :

Au sein du conseil, il a été créé trois commissions permanentes :

- **Ressources – Emploi- Démocratie participative** : Finances, Emploi, RH, Administration générale, Démocratie locale, Diversité, commerce, santé
- **Transition écologique - Economie et Cadre de vie** : Urbanisme, Développement éco, Logement, Développement durable, Mobilité, Espace public, Proximité, Tranquillité Publique, Citoyenneté
- **Education – culture – solidarité – sport et familles** : Petite enfance, Education, Jeunesse, Sport, Solidarité, Associations, Seniors, Insertion, culture.

Les autres mentions de l'article 38 restent inchangées.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver les modifications du règlement intérieur du Conseil Municipal conformément au projet annexé à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

2024_128 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS – MODIFICATION

Le code de la commande publique aligne la composition de la commission d'appel d'offres (CAO) sur celle de la commission prévue par l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) compétente en matière de délégation de service public.

En application de cet article, le conseil municipal a procédé le 16 juillet 2020 à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la CAO permanente de la Ville.

Suite à la démission de Monsieur Thomas DOVICH, suppléant de la CAO, entraînant la vacance de son siège, il convient de procéder à son remplacement.

Le Règlement intérieur prévoit en son article 41 qu'il est pourvu au remplacement d'un membre suppléant par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier suppléant élu de ladite liste.

Il est toutefois nécessaire de respecter la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour assurer le respect du pluralisme prévu par le CGCT.

Il est par ailleurs proposé de ne pas procéder au scrutin secret.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- De désigner Madame Christine PEYRE, suivante de liste, en tant que suppléante au sein de la Commission d'Appel d'Offres en remplacement de Monsieur Thomas DOVICH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

FINANCES-COMMANDE PUBLIQUE ET NUMÉRIQUE **DELEGATION DE DAVID CHARBIT**

2024_129 - ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES ETEINTES, IRRECOURVABLES ET PRESCRITES - BUDGET PRINCIPAL VILLE

Conformément au principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable public posé par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 (article L. 2343-1 du CGCT), le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues.

Pour cela et conformément à l'instruction codificatrice n°11-022-M0 relative au recouvrement des recettes publiques des collectivités territoriales en date du 16 décembre 2011, en application de l'article 55 de la loi de finances rectificative n°2010-1658 et de ses décrets d'application, il dispose de moyens amiables et contentieux à l'encontre des tiers débiteurs de la commune.

Lorsque le comptable public, après avoir utilisé tous les moyens de poursuites, n'a pu mener à son terme le recouvrement des sommes dues, il est fondé à demander à la collectivité l'admission en non-valeur de ces sommes.

L'admission en non-valeur doit être prononcée par le Conseil municipal sur présentation d'un état des sommes non recouvrées détaillant les noms des débiteurs, les montants, les motifs du non-recouvrement. Il s'agit d'un apurement comptable se traduisant par une charge dans le budget au compte 654.

L'admission en non-valeur peut procéder de créances irrécouvrables ou de créances éteintes :

- L'admission en non-valeur de créances irrécouvrables (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier, montant inférieur au seuil de recouvrement...) ne décharge pas le comptable public de son devoir de poursuivre le recouvrement ultérieurement.
- La créance éteinte faisant suite à une décision juridique extérieure s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public. Elle constitue donc une charge définitive pour la collectivité créancière qui résulte des trois cas suivants :
 - Au prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs (article L. 643-11 du code de commerce),
 - Au prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L. 332-5 du code de la consommation),

- Au prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L. 332-9 du code de la consommation).

Par ailleurs le comptable peut demander à l'ordonnateur l'annulation de créances prescrites. Il s'agit de créances dont le délai de prescription (4 ans à partir de la date de prise en charge du titre de recette) est expiré et la prescription acquise, emportant pour le débiteur extinction de son obligation de payer. Les créances prescrites deviennent une charge définitive pour la ville.

Le montant des non-valeurs relatives aux produits irrécouvrables est de 40 836.81 € et se décompose comme suit :

- Restauration scolaire, crèches, centres de vacances, transport scolaire : 13 002.24 €
- Revenus des immeubles : 27 834.57 €

Le montant des non-valeurs relatives aux créances éteintes est de 698 886.27€ et se décompose comme suit :

- Restauration scolaire, crèches, centres de vacances, transport scolaire : 1 882.23 €
- Revenus des immeubles : 697 004.04 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'admettre en non-valeur un montant de 40 836,81 € au titre des produits irrécouvrables et 698 886,27 € au titre des créances éteintes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

2024_130 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE 2024

La présente décision modificative (DM) n° 1 qui vient amender les prévisions budgétaires de l'exercice est notamment consacrée, en dépenses de la section de fonctionnement, à un ajustement des prévisions du chapitre des charges de personnel et à l'inscription d'une créance éteinte concernant la location du circuit automobile, créance qui avait été provisionnée par délibération du conseil municipal du 27 juin 2022. Aussi on relève, en recette, la reprise de cette provision ainsi que des légers ajustements de la fiscalité et des dotations. Avec cette DM, la section de fonctionnement progresse de 1 462 325 € pour un montant de budget voté actuel de 112 087 912 €. L'ajustement proposé représente donc 1.3 % du montant voté.

Les dépenses d'investissement, soit 50 645 600 € avant DM, sont, quant à elles, abondées d'un montant de 969 255 € soit 1.9 % du montant voté.

Equilibre de la DM n°1 :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Total	1 462 325 €	1 462 325 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Total	969 755 €	969 755 €

Total DM 1	Dépenses	Recettes
	2 432 080 €	2 432 080 €

Section de fonctionnement : 1 462 325 €**DEPENSES****Chapitre 011 charges générales : - 167 270 €** composés de :

- Entretien de matériel des restaurants scolaires, carburant, taxe foncière, déménagement, ramassage des ordures ménagères des équipements municipaux, frais d'actes, élagages : 167 730 €
- Régularisation des dépenses de fluides rattachées en 2023 : - 392 000 €
- Alimentation pour les crèches, manifestations (noël...) : 57 000 €

Chapitre 012 charges de personnel : 400 000 €

La prévision du BP et BS pour ce chapitre est de 52 524 585 €. Il est proposé d'abonder cette prévision de 400 000 € soit 0.76 % du montant prévu à ce jour (élections législatives, ouverture de places supplémentaires en ALSH...).

Chapitre 65 subventions, participations : 975 623 € composé de :

- Annulation de la créance location circuit automobiles : 699 000 €
- Subventions-Participations : crèche Alexandra David Néel 20 000 €, 123 Pousse - 10 000 €, le Puzzle 50 000 €, convergence habitat 17 300 €, budget annexe self municipal 50 000 €
- Remise gracieuse du loyer de la brasserie du pin galant 21 987 € (délibéré en juin 2024)
- Régularisation d'écritures de rattachement : 126 336 € (écriture d'ordre compensée par une recette de même montant).

Chapitre 66 frais financiers : 120 037 € :

- Ajustement des intérêts de la dette à la suite de mobilisation d'emprunt en cours d'année.

Chapitres 014 : 53 680 €

- Ajustement du Fonds de péréquation communal et intercommunal (FPIC) avec la notification intervenue au mois d'août 2024 et dégrèvement de TH (15 000 €)

Chapitres 023 / 042 : 80 255 €

- Autofinancement (surplus des recettes sur les dépenses de fonctionnement)

RECETTES**Chapitre 70 produits des services : 137 222 €**

- Progression des prévisions des recettes des accueils de loisirs avec l'ouverture de 200 places supplémentaires aux vacances de la Toussaint : 15 000 €

- Vente de certificat d'énergie, il s'agit d'un transfert de crédits car initialement prévu en chapitre 75 pour 121 152 €
- Location de la Roseraie : 1 070 €

Chapitre 73 fiscalité : + 340 400 €

- Abondement de la dotation de solidarité communautaire : + 110 000 €
- Rôles supplémentaires de fiscalité directe : + 130 400 €
- Ajustements de prévisions de taxe foncière suite à une notification du mois d'août : + 100 000 €

Chapitre 74 : 337 597 €

- Fonds d'amorçage des rythmes scolaires : + 125 000 €
- Participation de la CAF et emplois d'avenir : + 127 560 €
- FCTVA de fonctionnement 8 701 € et régularisation de subvention FEDER + 76 336 €

Chapitre 75 : 14 418 € €

- Vente de certificats d'énergie transférée au chapitre 70 (-121 152 €), écriture de régularisation de rattachements et locations d'immeubles 118 000 €, remboursements de sinistres 17 570 €

Chapitre 78 : 632 433 €

- Reprise sur provision « location circuit automobiles » (délibération du 27 juin 2022) 611 433 € et reprise sur provision contentieux 21 000 €

Chapitre 042 : Opération de transfert entre sections : 255 €

- Amortissement de subvention pour la crèche au fil de l'eau

Section d'investissement 969 755 €**DEPENSES****Chapitre 204 : + 67 000 €**

- Ajustement de la subvention d'investissement prévue pour le SIVU de restauration Bordeaux Mérignac pour l'acquisition de bacs inox et production de froid : 67 000 € (votée au Conseil Municipal du 7 octobre 2024)

Chapitre 20 : + 7 000 €

- Actualisation de l'autorisation de programme Maison des habitants d'Arlac – opération en cours de clôture.

Chapitre 21 : + 201 500 €

- Acquisition foncière : 351 000 €
- Aménagement du terrain de la ferme urbaine : - 182 000 € - travaux décalés sur l'exercice 2025
- Intégration dans l'actif de travaux pour compte de tiers : 32 500 € (inscrit également en recette sur le chapitre 45 opération pour compte de tiers).

Chapitre 23 : + 694 000 €

- Actualisation des autorisations de programme groupes scolaires Jules Ferry, Jean Macé, Oscar Auriac et Maison des habitants de La Glacière : + 694 000 €

Chapitre 042 : Opération de transfert entre sections : 255 €

- Amortissement de subvention pour la crèche au fil de l'eau

RECETTES**Chapitre 13 : 465 000 €**

- Notification de DSIL pour l'école Auriac et annulation du FDAEC.

Chapitre 21 : 249 000 €

- Vente de terrain

Chapitres 021/040 : 80 255 €

Autofinancement (surplus des recettes sur les dépenses de fonctionnement)

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- de procéder à l'adoption de la décision modificative n° 1 au budget principal dans les conditions ci-dessus présentées ;
- d'adopter les révisions, les ouvertures et les clôtures des autorisations de programme – crédits de paiement au titre du budget principal dans le cadre de la présente délibération selon les montants inscrits en annexe 1 de la présente délibération.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Par 41 voix pour et 7 voix contre : Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Madame Hélène DELNESTE, Madame Sylvie DELUC, Monsieur Jean-Marie ACHIARY, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Maria GARIBAL

2024_131 - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT D'ENTREPRISE

La présente décision modificative (DM) n° 1 qui vient amender les prévisions budgétaires de l'exercice est consacrée, en dépenses de la section de fonctionnement, aux charges des repas facturés par le SIVU de restauration collective de Bordeaux Mérignac (progression du nombre de repas et du coût des denrées alimentaires) pour 50 000 €. Cette dépense est financée par une subvention du budget principal.

La section d'investissement n'est pas modifiée par la présente décision modificative.

Equilibre de la DM n°1 du budget annexe de la ville :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Total	50 000 €	50 000 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Total	- €	- €

Total DM 1	Dépenses	Recettes
	50 000 €	50 000 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- de procéder à l'adoption de la décision modificative n° 1 au budget annexe restaurant d'entreprise dans les conditions ci-dessus présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 41 voix pour et 7 abstentions : Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Madame Hélène DELNESTE, Madame Sylvie DELUC, Monsieur Jean-Marie ACHIARY, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Maria GARIBAL

2024_132 - CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT AVEC L'ANCT POUR L'ORGANISATION DU "NUMERIGNAC"

La ville de Mérignac s'est dotée d'un plan pour un numérique inclusif, voté au Conseil Municipal du 28 mars 2022. L'objectif de ce plan est d'accompagner les mérignacais dans l'accès et l'utilisation des services dématérialisés et de favoriser l'équité d'accès au numérique.

Pour y parvenir, le plan prévoit un axe lié à la coordination des actions à l'échelle de la commune. Il appartient ainsi à la ville de Mérignac de fédérer l'ensemble des acteurs de l'inclusion numérique, sur l'ensemble du territoire, pour tous les mérignacais et partager les actualités sur les offres d'accompagnement. Parmi les actions, il est prévu d'impliquer le réseau sur des temps forts réunissant l'ensemble des acteurs de l'inclusion numérique du territoire. En outre, ce réseau doit pouvoir être visible auprès des habitants.

Par ailleurs, la Ville a voté sa 4^{ème} Convention Territoriale Globale, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, qui comprend un axe pour faciliter l'accès aux droits et lutter contre la fracture numérique.

Enfin, la ville de Mérignac a mis en place un projet collectif avec des étudiants de Sciences Politiques Bordeaux et de l'école d'architecture afin d'appréhender l'impact de l'intelligence artificielle sur les services et politiques publiques de la Ville. Un axe de cette étude concerne le développement de l'intelligence artificielle comme une interface avec les usagers du service public. Il questionne les enjeux de cet outil face à la fracture numérique.

La restitution de ce projet collectif est l'occasion d'organiser un premier temps fort numérique à Mérignac : « NUMérignac ». Cet événement aura lieu le mercredi 27 novembre 2024 à la médiathèque Michel Sainte-Marie.

Il répond à un double objectif :

- 1) Questionner et alimenter les professionnels (partenaires institutionnels, associatifs...) sur l'impact de l'intelligence artificielle dans les politiques publiques d'accès aux droits et de lutte contre la fracture numérique.
- 2) Promouvoir les acteurs et l'offre de service numérique du territoire mérignacais au sens large (accès au droit, éducation au numérique, culture numérique) pour les habitants.

Ce temps s'organise en deux parties :

- Une matinée de partage d'expériences, ouverte aux services et aux professionnels, qui engagera le débat sur les enjeux numériques de l'Intelligence artificielle grâce à des conférences et table-rondes, animées par des spécialistes,
- Un après-midi de découverte de l'offre numérique du territoire, en partenariat avec le tissu associatif local, à destination du grand public. Des ateliers rythmeront cet après-midi : Microfolie, Fresque du Numérique, Robotique, Imprimante et Modelage 3D, Casques de réalité Virtuelle etc.

Pour l'organisation de cet évènement, la ville de Mérignac a été lauréate d'une aide financière de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) à hauteur de 2500€. Le soutien financier se matérialise à travers une convention liant les deux parties qui précise les modalités de soutien et d'accompagnement.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver les termes de la convention de subventionnement telle que proposée ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'ANCT ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

RESSOURCES HUMAINES-ADMINISTRATION GÉNÉRALE **DELEGATION DE GERARD SERVIES**

2024_133 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et d'adopter en conséquence les évolutions du tableau des effectifs. La délibération présentée doit préciser le grade correspondant de l'emploi, le motif invoqué et la nature des fonctions.

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des postes comme suit.

1. CREATION DE POSTES

◆ L'évolution de l'organisation de la direction du patrimoine au Pôle cadre de vie

La poursuite de la réflexion engagée depuis quelques années sur le volet immobilier en matière de gestion des actifs de la ville a vocation à s'étendre aux volets déplacements, mobiliers et logistique ainsi qu'à la restauration collective. Dans la continuité des décisions actées en comité social territorial de février et juin 2024, la modification organisationnelle de la direction vise à optimiser les ressources de la collectivité et à améliorer le service à périmètre constant, l'enjeu étant de regrouper et thématiser les fonctions support portées par les actuels services moyens généraux et qualité.

Cette évolution d'organisation, à prise d'effet du 1^{er} janvier 2025, menée en concertation avec les agents et équipes concernés, conduit :

- à la fusion des services qualité et moyens généraux au sein du service logistique, entretien et alimentation
- à la création au sein dudit service des 2 centres : déplacements et qualité
- à la transformation des postes permanents à temps complet ci-dessous définis.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	Nombre de postes
Cadre de vie	Patrimoine – Service logistique, entretien et alimentation	Ancienne situation : Chef de service moyens généraux H/F	Administrative Technique	Attaché Ingénieur	A	1
		Nouvelle situation : Chef de service logistique, entretien et alimentation H/F	Technique	Ingénieur		
		Ancienne situation : Chef de service qualité nettoyage restauration collective H/F	Administrative Technique	Attaché Ingénieur	A	1
		Nouvelle situation : Chef de centre qualité H/F	Technique Administrative	Technicien Rédacteur	B	
		Ancienne situation : Technicien qualité H/F	Technique Administrative	Technicien Rédacteur	B	1
		Nouvelle situation : Chef de centre déplacements H/F				

◆ La politique volontariste de maintien dans l'emploi

La politique de la Ville permet d'intégrer sur de nouveaux emplois compatibles avec leur état de santé des agents engagés dans un processus de préparation au reclassement (PPR). Elle conduit à la création de 4 postes permanents à temps complet au sein de la direction du patrimoine. Ces postes, présentés en comité technique territorial de juin 2024, sont respectivement rattachés à l'équipe magasin/mobiliers du centre logistique magasin et à l'équipe gestion parc véhicules du centre déplacements au sein du service logistique entretien et alimentation.

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	Nombre de postes
Cadre de vie	Patrimoine – Service logistique, entretien et alimentation	Nouvelle situation : Chef d'équipe magasin/mobiliers H/F	Technique	Agent de maîtrise	C	1
		Nouvelle situation : Aide magasinier H/F		Adjoint technique		2
		Nouvelle situation : Agent pool H/F				1

2. MODIFICATION DES CONDITIONS D'EMPLOI DE POSTES PERMANENTS

Compte-tenu des difficultés de recrutement sur certains métiers en tension et des candidats reçus et recrutés, il est proposé de modifier les conditions d'emploi des postes permanents du tableau des effectifs ci-dessous énoncés.

Ces postes à temps complet des cadres d'emplois et catégories susvisés, pourront, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique. Les agents recrutés, sur les postes ainsi identifiés, sont engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les rémunérations sont calculées par référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois visés auxquelles se rajoutent le régime indemnitaire et primes en vigueur dans la collectivité.

Tableau des postes du personnel permanent

Pôle	Direction/Service	Intitulé du poste	Filière	Cadre d'emploi cible	Cat	Nombre de postes
Cadre de vie	Proximité, tranquillité et espace public – Service Police Municipale	Ancienne situation : ASVP H/F	Administrative	Adjoint administratif	C	3
		Nouvelle situation : ASVP H/F	Administrative Technique	Adjoint administratif Adjoint technique		
Ages de la vie	Enfance Education – Service Education	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles H/F	Sociale	ATSEM	C	1
	Enfance Education – Service Enfance	Animateur enfance – accompagnateur transports scolaires H/F	Animation	Adjoint d'animation	C	1

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 41 voix pour et 7 abstentions : Monsieur Thierry MILLET, Madame Christine PEYRE, Madame Hélène DELNESTE, Madame Sylvie DELUC, Monsieur Jean-Marie ACHIARY, Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Maria GARIBAL

2024_135 - REHABILITATION ET EXTENSION DU KRAKATOA : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE

Dans le cadre du chantier de réhabilitation et extension de Krakatoa, il s'avère nécessaire que les engins de chantiers puissent accéder à l'emprise foncière communale depuis la parcelle appartenant à Madame Muriel MIRASSOU épouse RENARD, demeurant 5 Avenue Victor Hugo, cadastrée CZ 131, notamment en vue de réaliser la démolition de l'ancienne poste et la clôture de séparation des parcelles.

A ce titre, il convient d'établir une convention de servitude de passage avec la propriétaire permettant ainsi l'accès à cette parcelle pendant toute la durée du chantier. Il a été convenu que cette servitude serait sans contrepartie financière.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver les termes de la convention de servitude de passage sur la parcelle appartenant à Madame RENARD telle que proposée ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de servitude de passage avec Madame RENARD ainsi que tout autre document lié à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

URBANISME-GRANDS PROJETS URBAINS-HABITAT-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE-EMPLOI
DELEGATION DE THIERRY TRIJOLET

2024_136 - DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS SOCIAL EUROPEEN POUR L'ANNEE 2025

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Technowest vise quatre objectifs principaux :

- Faciliter l'insertion sociale, économique et professionnelle des personnes exclues du marché du travail résidentes des villes de Blanquefort, Saint-Médard-en-Jalles, Eysines, Ludon Médoc, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Parempuyre et Saint Jean d'Illac,
- Assurer l'accompagnement individualisé d'environ 500 personnes par an,
- Construire avec chacun un parcours d'insertion professionnelle adapté au marché de l'emploi,
- Assurer le rapprochement des participants du PLIE et des acteurs économiques du territoire dans le respect des critères de non-discrimination.

La ville de Mérignac a qualifié l'association ADSI Technowest de Service d'intérêt Général sur son territoire de compétence au sens de la communication de la Commission Européenne par délibération du 19 décembre 2008. C'est à ce titre qu'elle soutient l'ADSI Technowest et s'engage dans la mise en œuvre du PLIE en :

- Dédiant 1,5 ETP dans l'accompagnement renforcé des mérignacais bénéficiaires. Pour cela, la Ville répond à l'appel à projet de l'Association de Gestion et d'Appui aux Projets Européens (AGAPE) en faisant une demande de subvention auprès du Fonds Social Européen,
- S'inscrivant dans un partenariat avec l'ADSI relatif à l'accompagnement des bénéficiaires du PLIE dans une mise en situation de travail au sein des effectifs de la ville de Mérignac,
- Soutenant financièrement l'ADSI Technowest par une subvention annuelle de fonctionnement dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Le coût total des dépenses prévisionnelles s'élève à 92 584,80 € conformément au budget prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Ressources	
Dépenses directes de personnel (salaires +charges patronales des référentes de parcours PLIE)	66 132,00 €	FSE	55 550,88 €
Coûts restants, forfait de 40 % = dépenses directes et indirectes supportées par la Ville de Mérignac (Dépenses du personnel administratif, comptable, fournitures administratives, déplacements éventuels, coût copieur, énergie, coût téléphonie etc..)	26 452,80 €	Autofinancement	37 033,92 €

Total des dépenses	92 584,80 €	Total des ressources	92 584,80 €
---------------------------	--------------------	-----------------------------	--------------------

A Mérignac, au cours de l'année 2023, 154 participants ont été accompagnés dont 16 résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). 58 sorties ont été réalisées dont 31 en sorties dites « positives » (CDD, CDI, création d'entreprises, entrée en formation qualifiantes). En 2023, le retour à l'emploi durable représente 58,5% des bénéficiaires du PLIE.

Considérant les préoccupations portées par la Ville en matière d'accompagnement, d'orientation et de sensibilisation des demandeurs d'emplois mérignacais et considérant l'appel à projets de l'AGAPE – 2025 – « Accompagnement à l'emploi dans le cadre des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de Gironde, Dordogne et Lot-et-Garonne », il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Fonds Social Européen (FSE) à hauteur de 66 132 € sur la base d'un coût total de 92 584,80 € de dépenses prévisionnelles éligibles pour une action « d'accompagnement renforcé pour l'accès à l'emploi et à la formation ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

DOMAINE PUBLIC-ESPACES VERTS-MOBILITÉS-TRAVAUX **DELEGATION DE GERARD CHAUSSET**

2024_137 - DENOMINATION DU GYMNASSE DE CHEMIN LONG ET DU PARC DES OLYMPIADES

La municipalité s'engage depuis le début du mandat dans une démarche de féminisation des noms de lieux et d'équipements publics participant à la reconnaissance du rôle des femmes dans l'histoire du pays et luttant contre l'invisibilisation des femmes dans l'espace public.

Féminiser les noms des équipements et espaces publics de la Ville permet d'affirmer cette volonté d'écrire différemment la ville et offre aux habitantes et aux habitants de nouvelles références symboliques.

C'est dans cet esprit que la Ville propose de nouvelles dénominations pour deux nouveaux équipements emblématiques de la Ville :

- Le gymnase de chemin Long implanté à proximité immédiate de l'école Rosa Bonheur,
- Le parc des Olympiades offrant un nouvel îlot de fraîcheur aux habitants de Capeyron.

1) Le gymnase Alice Milliat

Le schéma directeur des équipements sportifs validé en décembre 2018 a mis en avant un déficit d'équipements sportifs sur le quartier de Chemin Long. La Ville a donc décidé de réaliser un projet de gymnase sur le foncier disponible en proximité du groupe scolaire Rosa Bonheur qui a ouvert en septembre 2023.

Ce nouvel équipement aura pour vocation de reloger durablement l'activité du SAM Volley avec une grande salle multisports de niveau inter-régional. La salle comprendra également une structure d'escalade de niveau départemental et permettra l'accueil des usagers scolaires. Le complexe disposera aussi d'une salle d'activité de 160 m², d'un club house de 93m², de tribunes fixes de 240 places et de 4 blocs vestiaires. Les espaces sportifs couverts sont complétés par un plateau sportif extérieur qui sera ouvert aux publics libres en dehors du temps scolaire. Sa livraison est programmée en mars 2025.

Il est proposé de dénommer cet équipement de la Ville « Alice Milliat », sportive française reconnue pour son engagement en faveur du sport féminin.

Née le 5 mai 1884, Alice Milliat fonde en 1919 la Fédération des sociétés féminines sportives de France (FSFSF) et organise le premier championnat de France d'athlétisme. Elle crée également la première équipe de France de football et la Fédération sportive féminine internationale (FSFI), plaidant pour l'intégration d'épreuves féminines aux Jeux Olympiques.

Malgré des résistances, notamment de Pierre de Coubertin, elle parvient à organiser les premières Olympiades féminines en 1922 et célèbre une victoire en 1928 avec l'inclusion de quatorze épreuves féminines aux JO d'Amsterdam. Elle continue d'œuvrer pour le sport féminin en mettant en place les Jeux mondiaux féminins en 1930 et en 1934. Sa détermination à faire reconnaître les capacités des femmes dans le sport fait d'elle une figure emblématique de cette lutte.

2) Le Parc Flora Tristan

La ville de Mérignac s'inscrit également depuis plusieurs années dans le développement d'une politique de développement et de protection des espaces verts, confirmée par la démarche « Continuons, Mérignac Ville Verte ». Elle souhaite également multiplier les continuités piétonnes et cyclistes permettant de profiter de ces îlots de fraîcheur tout en améliorant les conditions d'accès aux centres d'intérêts de la Ville.

C'est dans cette perspective que la Ville a ouvert récemment au public un nouveau parc qui désenclave plus d'un hectare de terrain boisé au nord de la résidence des Olympiades. En effet, tout le secteur des Millepertuis et de la rue Jean Giono est désormais relié à l'avenue du Truc par l'intermédiaire d'un cheminement doux abrité par un espace boisé classé jusqu'au droit de l'Aquastadium.

Combiné avec l'aménagement du square des Bosquets et du nouveau parc des Lavandières, cette initiative qui participe à la dynamique de modération de logements collectifs et de végétalisation activée par la ville, vient corroborer le « Triangle vert » de Capeyron.

Il est ainsi proposé que ce nouvel aménagement se dénomme Flora Tristan.

Flora Tristan, née le 7 avril 1803 à Paris, est une femme de lettres et militante socialiste et féministe. Après la mort de son père, elle épouse André Chazal à 17 ans, mais subit des violences conjugales et fuit en 1825. Bien qu'elle ne puisse divorcer, elle se bat pour les droits des femmes à se séparer légalement. En 1833, un voyage au Pérou la pousse à écrire « Pérégrinations d'une paria ». En 1843, elle entreprend un « tour de France » pour promouvoir ses idées et interagir avec les ouvriers, documentées dans son journal « L'Émancipation de la Femme ». Figure majeure du socialisme utopique et de l'internationalisme, elle meurt de la fièvre typhoïde le 14 novembre 1844 à Bordeaux, où elle est enterrée. Sa lutte pour les droits des femmes reste emblématique.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver la dénomination du nouveau gymnase de Chemin Long : « gymnase Alice Milliat » ;
- d'approuver la dénomination du nouveau Parc des Olympiades : « Parc Flora Tristan ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour et 2 abstentions : Monsieur Patrice LASSALLE-BAREILLES, Madame Maria GARIBAL

2024_138 - APPEL A PROJET "ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE"

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +. Ce programme apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE + vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme sur le territoire national repose sur une implication forte des collectivités volontaires.

La Ville de Mérignac a déposé un dossier de candidature à ce programme, dossier qui a été retenu par le jury du programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. La Ville pourra donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le jury.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire. Les dépenses et aides prévisionnelles retenues sont les suivantes :

- Poste d'économe de flux sur 25 mois : Coût 92 083,33 € pour une aide sollicitée de 59 854,16 €.
- Etudes énergétiques : Coût 20 276,49 € HT pour une aide sollicitée de 14 804 €.
- Missions de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité décret tertiaire : Coût 82 500,25 € HT pour une aide sollicitée de 41 250 €.

Le détail de ces actions figure en annexe 1 du projet de convention joint au présent rapport. Le budget prévisionnel total de ces actions s'établit à 194 860,07 € HT et le montant de l'aide sollicitée est de 115 908,16 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver la mise en œuvre des actions proposées dans le dossier de candidature retenu par le jury ACTEE, suite à l'avis d'appel à projet, et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses liées ces actions.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat jointe en annexe ainsi que toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

CULTURE

DELEGATION DE VANESSA FERGEAU-RENAUX

2024_139 - EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET "STEEL DRUM" A L'ECOLE FERDINAND BUISSON DE BEAUDESERT

L'éducation artistique et culturelle constitue une orientation stratégique du projet politique culturel de la Ville de Mérignac. Cette dynamique et cette ambition ont été formalisées par la mise en place d'un schéma d'éducation artistique et culturel en 2023, puis reconnues et encouragées par l'obtention du label « 100% EAC » délivré par le Ministère de la culture en mai 2024.

De nombreuses actions sont déployées sur le territoire afin de mettre en œuvre ce label, dont certaines depuis de nombreuses années. C'est notamment le cas d'un atelier de pratique musicale proposé par le Conservatoire municipal à l'école Ferdinand Buisson, dans le quartier de Beaudésert, en partenariat étroit avec l'Education nationale.

Il s'agit d'un programme de sensibilisation musicale et plus précisément d'initiation au steel drum (instrument à percussion fabriqué à l'origine à partir d'un fût en métal) et aux percussions.

Intégré dans le temps scolaire et périscolaire, selon un projet pédagogique et un planning défini, les élèves du CE2 au CM2 bénéficient de 30 minutes de cours hebdomadaires. D'autres interventions

pédagogiques sont également proposées en complémentarité, soit sur le temps de la pause méridienne soit sur le temps des TAP.

Afin d'asseoir le projet au sein de l'établissement scolaire et d'envisager des pistes de développement, la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Education Nationale permettrait de formaliser les modalités de mise en œuvre ainsi que les engagements réciproques, autour d'objectifs communs :

- Renforcer l'éducation musicale des enfants, développer leurs capacités d'expression et de création tant au niveau individuel que collectif,
- Permettre la construction de compétences transversales transférables aux autres domaines d'apprentissage,
- Mettre en place des projets communs d'éducation artistique et culturelle entre l'établissement scolaire et les structures culturelles du territoire pour faciliter et encourager l'accès des jeunes en autonomie à l'ensemble de l'offre culturelle,
- Donner une dimension territoriale au projet par des temps de concerts et de rencontre en dehors de l'école.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs telle que proposée ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Education Nationale ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

TRANSITION ÉCOLOGIQUE **DELEGATION DE BASTIEN RIVIERES**

2024_141 - REGLEMENT D'INTERVENTION PREVENTION DES DECHETS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE BORDEAUX METROPOLE

La Ville de Mérignac est engagée dans une démarche de réduction et de prévention de ses déchets municipaux.

Bordeaux Métropole a lancé un Règlement d'intervention pour la prévention des déchets afin de financer à hauteur de 70% les actions portées par les communes avec un plafond de 10 000€ par an par commune.

En 2023, la Ville a mené une étude sur les déchets issus des activités des services pour identifier la nature, la quantité et la gestion des déchets en interne. Début 2024, un plan d'actions a été adopté pour mettre en œuvre les leviers d'optimisation de la gestion des déchets et des actions de réduction.

L'une de ces actions est la mise en place harmonisée et homogène du tri des déchets recyclables dans l'ensemble des bâtiments municipaux.

Les coûts de cette action sont compensés par les économies générées dans le cadre du plan d'actions grâce à l'optimisation des procédures de gestion des déchets (réduction de la redevance spéciale, ajustement de la dotation des bacs, suppression des collectes doublons).

La mise en place du tri se déroule en plusieurs étapes :

- 2024 : recensement des bacs à roulettes en sortie des sites de la Ville avec une actualisation de la base de données et un ajustement de la dotation aux besoins
- Novembre 2024 : remontée des besoins de chaque site en corbeilles intermédiaires de tri
- Décembre 2024 : choix des modèles de corbeille et de la stratégie de dotation des sites

- Janvier 2025 : achat des corbeilles et réalisation des supports de communication
- Mars-décembre 2025 : sensibilisation des usagers au tri et à la prévention et distribution des corbeilles avec pose de la signalétique.

Le pilotage de l'action, l'animation auprès des agents, la réalisation des supports et la distribution et pose des corbeilles et signalétiques sont des actions portées en interne.

L'achat des corbeilles est estimé à 10 000€.

La sensibilisation vise à informer les usagers des 120 bâtiments municipaux concernés (scolaires ; agents ; associations sportives ; etc.) du nouveau process de gestion des déchets et les sensibiliser à la prévention à la source des déchets (par exemple : réduction de la consommation de papier dans les écoles). Les modalités de cette sensibilisation seront à la carte selon les besoins de chaque établissement. Elle pourra prendre plusieurs formes : 1 sensibilisation par école avec une mallette pédagogique ; 1 petit déjeuner du tri avec certains sites ; 1 stand sur le tri devant le self municipal pour les agents du Vivier avec un quizz ; etc.

La prestation est estimée à 30 000€.

Le plan de financement du projet est détaillé ci-dessous :

Dépenses	
Achat de corbeilles de tri	10 000,00 €
Sensibilisation	30 000,00 €
TOTAL	40 000,00 €

Recettes	
Autofinancement	30 000,00 €
Appel à projets Prévention déchets BM	10 000,00 €
TOTAL	40 000,00 €

Dans ce cadre, la Ville souhaite réaliser une demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole au titre de son Règlement d'intervention pour la Prévention des déchets d'un montant de 10 000€ pour 2025.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de Bordeaux Métropole au titre de son Règlement d'intervention pour la Prévention des déchets d'un montant de 10 000€ pour l'action de mise en place du tri dans les établissements municipaux en 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

EDUCATION

DELEGATION DE VERONIQUE KUHN

2024_142 - CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE RELATIVE A L'INTERVENTION D'ACCOMPAGNANTS D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH) SUR LA PAUSE MERIDIENNE

Conformément à la loi n° 2024-475 du 27 mai 2024 visant la prise en charge par l'État de l'accompagnement humain des élèves en situation de handicap (AESH) durant le temps de la pause méridienne à compter de la rentrée scolaire 2024, l'État prend en charge la rémunération des personnels affectés à l'AESH lorsque la collectivité territoriale ou l'EPCI organise un service de restauration scolaire ou des activités périscolaires durant le temps méridien.

Le délai de mise en œuvre de cette loi a contraint l'Education Nationale à une mise en application à compter du mois de novembre 2024.

Pour la ville de Mérignac, ce sont 85 enfants scolarisés dans les écoles publiques du premier degré qui bénéficient d'une reconnaissance MDPH.

Par conséquent, il convient de signer une convention dite « Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré public ».

Cette convention ne régit pas la prise en charge des enfants à besoins spécifiques sur les autres temps périscolaires qui restent donc à la charge de la collectivité.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver les termes de la convention dite « Convention relative à l'intervention d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sur le temps de pause méridienne dans le premier degré public » telle que proposée ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents et pièces complémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

JEUNESSE, PRÉVENTION ET RELATIONS AVEC LE MOUVEMENT SPORTIF **DELEGATION DE JEAN-CHARLES ASTIER**

2024_143 - CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION D'UNE CARTE JEUNE PARTAGÉE ENTRE PLUSIEURS COMMUNES

Dans le cadre de leur clause générale de compétence, les communes développent des politiques en faveur de l'enfance et de la jeunesse, au sein desquelles l'accès à la culture, au sport et aux loisirs tient une place particulière compte tenu de leur effet de levier sur l'autonomisation des jeunes, leur santé, leur développement et leur vie quotidienne.

La Carte jeune est un dispositif gratuit qui vise à faciliter l'accès à la culture, au sport et aux loisirs chez les enfants et jeunes de 0 à 25 ans. Lancée à Bordeaux en 2013, la Carte jeune s'est étendue à 12 villes volontaires de la Métropole bordelaise en 2019, puis à 21 villes pour la période 2022-2024. Ces phases d'extension successives sont le fruit d'une volonté partagée de rendre davantage accessibles et diversifiées les pratiques culturelles, sportives et de loisirs des jeunes sur un territoire plus vaste. Le dispositif a pour objectif d'inciter les jeunes et leurs familles à découvrir et à fréquenter les équipements du territoire : cinémas, librairies, musées, salles de spectacles, piscines, associations culturelles et sportives... La Carte jeune leur permet d'accéder à un tarif préférentiel, voire gratuitement chez plus de 250 structures partenaires, dès lors qu'elles ne s'inscrivent pas dans une logique uniquement commerciale mais qu'elle favorise l'autonomisation des jeunes. Elle permet aussi de leur faire connaître les possibilités existantes autour d'eux via des outils de communication modernes et qui leurs sont dédiés (application mobile, newsletter, agenda trimestriel, page Facebook, Instagram et Tiktok) mais aussi d'accéder à de l'information jeunesse.

Le nombre de détenteurs de la Carte jeune (+100 000), soit près de 45% de la tranche d'âge du périmètre actuel dont 7073 inscrits sur la ville de Mérignac, démontre l'intérêt du dispositif. L'utilisation de la Carte jeune chez les partenaires ne cesse d'augmenter avec près de 180 000 utilisations en 2023 (+70% par rapport à 2022). L'objectif est de pouvoir poursuivre le développement de ce dispositif.

Au terme de l'actuelle convention d'Entente intercommunale, il a été prévu la possibilité d'intégrer de nouvelles communes au dispositif. En mai 2024, sur sollicitation de l'Entente intercommunale, les

communes de Bassens, Eysines, Floirac, Le Haillan, Lormont, Parempuyre et Saint-Vincent-de-Paul ont souhaité rejoindre le dispositif déjà porté par les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Bouliac, Bruges, Carbon-Blanc, Cenon, Gradignan, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. La troisième phase du dispositif est à durée illimitée.

L'Entente intercommunale de la Carte jeune repose sur les principes suivants :

- Une carte gratuite délivrée selon un critère d'âge et de résidence ;
- Des partenariats avec des acteurs culturels, sportifs et de loisirs permettant de proposer aux jeunes des offres spécifiques adaptées à leurs pratiques et des tarifs préférentiels. Certaines offres s'étendent à l'accompagnant du jeune de moins de 16 ans ;
- Des partenariats passés sans compensation financières, fondés sur un échange de visibilité et sur la volonté commune de s'engager en faveur de la jeunesse ;
- Une carte dématérialisée ou physique, offrant les mêmes avantages à chaque jeune, quelle que soit sa commune de résidence du moment qu'elle participe ;
- Une identité graphique propre associée à des outils de communication dédiés au dispositif et une déclinaison par chaque ville de la communication sur ses propres outils ;
- Des moyens communs mutualisés mais aussi un relais en proximité adapté par chaque commune en fonction de ses moyens et mis en œuvre sous sa responsabilité directe.

Une conférence intercommunale, dans laquelle chaque ville participante est représentée et dotée d'une voix assurera le suivi du dispositif.

La ville de Bordeaux assure le pilotage administratif et financier des missions centralisées. Les moyens mutualisés prévisionnels sont répartis en trois pôles de dépenses financés par l'ensemble des communes membres de l'Entente : ressources humaines, communication et informatique. Un budget prévisionnel a été établi et des titres de recettes seront émis afin d'assurer le remboursement de ces charges mutualisées, au prorata de la population des villes.

Considérant le caractère d'intérêt général d'un dispositif permettant d'améliorer l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux loisirs, en tenant compte des références et pratiques des publics, qui dépassent aujourd'hui les frontières communales et considérant les objectifs complémentaires de mutualisation de certaines charges entre communes tout en garantissant une action de proximité par chaque commune, recherchés dans le cadre de l'Entente, il est proposé :

- d'approuver les termes de la convention d'Entente intercommunale pour une durée illimitée telle que proposée ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, la charte de la Carte jeune et le règlement intérieur correspondant à son organisation qui se trouvent en annexe de cette délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les dépenses nécessaires au remboursement à la ville de Bordeaux des frais engagés pour la mise en œuvre des missions mutualisées définies dans la convention d'Entente, selon la clef de répartition définie en annexe 3 ;
- de désigner Anne-Eugénie Gaspar en tant que représentante titulaire de la Ville ainsi que Jean-Charles Astier, en tant que suppléant, au sein de la conférence intercommunale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

2024_144 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL (GCSMS) " CONVERGENCE HABITAT JEUNES "

Le Pôle Jeunesse de Mérignac est un projet phare de la feuille de route du mandat 2020-2026. Il résulte d'un appel à projet lancé par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU), dans le cadre des Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA) et des projets innovants pour la jeunesse.

En 2016, la Métropole de Bordeaux a sollicité le Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS) « Convergence Habitat Jeunes » pour qu'il réponde à l'appel à projet et en assure l'ingénierie.

Le projet travaillé et présenté ensemble à l'ANRU a été alors accepté et a permis d'obtenir 2 millions d'euros dont 600 000€ d'ingénierie pour la conduite de ce projet innovant sur 3 communes de la Métropole (Mérignac, Bordeaux et Lormont). Depuis début 2017, Convergence Habitat Jeunes travaille pour mener à bien ce projet qui a réussi à mobiliser de nombreux partenaires et jeunes des territoires pour une durée de 5 ans.

Cependant plusieurs éléments, notamment la transformation du concours d'architecte en dialogue compétitif, sont venus modifier le planning de réalisation et surtout de construction des bâtiments devant recevoir ces trois pôles.

Deux millions d'euros, gérés par l'ANRU sous forme de droits de tirage sont fléchés pour mener à bien ce projet. Ce montage nécessite une trésorerie solide, Convergence Habitat Jeunes devant faire l'avance de l'ensemble des dépenses éligibles et faire appel aux dépenses éligibles sur une assiette de dépenses conventionnées par phases. Ce financement se déclenche par le biais de demandes de paiement au prix d'un lourd travail administratif (valorisation complexe des temps dédiés des membres de l'accord de groupement, mails, suivi, relance, calculs, montage des dossiers, aller-retour ANRU...).

La première phase s'est terminée en 2019 alors que la phase 2 court jusqu'à la fin de la durée de la convention.

Depuis sa création, la répartition de l'enveloppe globale engage Convergence Habitat Jeunes à conduire 10 actions dont 8 sont de l'ingénierie et 2 de l'investissement (Pôle de Mérignac et de Lormont) comme suit :

Montants conventionnés au titre de l'ingénierie	
Assemblée Libre des Jeunes	63 714 €
Pilotage et coordination du projet	35 624 €
Communication	40 791 €
Recherche et capitalisation	126 508 €
Evaluation	192 875 €
Développement des coopérations Lormont	186 084 €
Développement des coopérations Mérignac	186 084 €
Mise en synergie des acteurs de Bordeaux Nord	110 320 €

Reste jusqu'en 2025 : 251 631 €

Sur les 251 631 €, il faut déduire les charges d'ici la fin du projet soit 106 285 € pour l'évaluation et 34 696 € sur un livrable produit par le Forum Urbain. Il reste donc 110 650 € soit une moyenne de 24 588 €/ an. Les avances successives de trésorerie de la part des membres de Convergence Habitat Jeunes s'élèvent à 92 000 € soit la totalité des fonds restant à tirer.

L'association Technowest Logement Jeunes est une association loi 1901, créée en 2004. Elle contribue à l'insertion socio-professionnelle des jeunes de 16 à 30 ans, sur le territoire de Technowest. Elle gère trois résidences habitat jeunes, deux à Mérignac et une à Blanquefort. Plus qu'une offre de logements, l'association mène une action socio-éducative auprès des résidents. Elle anime également des

permanences d'accueil, d'information, d'orientation pour accompagner les jeunes en recherche de logement.

Le compte de résultat de l'association, clos au 31 décembre 2023 et certifié par le commissaire aux comptes, dégage un résultat de -43 018 €.

Afin de ne pas perdre en qualité d'animation sur les communes, l'Assemblée Générale de Convergence Habitat Jeunes a décidé en 2022, dans l'attente de moyens supplémentaires, que chaque association membre du groupement devait assumer les activités liées à son territoire. Cependant la direction de Convergence Habitat Jeunes indique que ce sont les moyens actuels de Technowest Logement Jeunes qui sont utilisés au détriment d'autres actions du quotidien. Cette solution ne peut donc perdurer jusqu'à l'aboutissement du projet soit fin 2026. De plus les seules charges fixes incompressibles (Commissaire aux comptes, assurances, comptabilité...) ne sont plus financées faute d'une enveloppe suffisante pour aller au bout du projet.

Le groupement Convergence Habitat Jeunes sollicite une aide supplémentaire à la ville de Mérignac à hauteur de 17 300 € afin d'aller au bout des engagements mutuels, pour poursuivre l'accompagnement de ce projet d'ampleur sur la Ville et dans l'objectif d'impulser une dynamique métropolitaine pour la jeunesse mérignacaise. Cette aide leur permettrait de se doter d'un temps d'un assistant administratif afin d'accompagner les acteurs du groupement.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 17 300 € à Convergence Habitat Jeunes ;
- d'inscrire cette dépense supplémentaire au budget de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

PETITE ENFANCE **DELEGATION D'AMELIE BOSSET-AUDOIT**

2024_145 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CRECHE ASSOCIATIVE POMME D'API

L'association Pomme d'Api gère une crèche dans le quartier de Beutre de 16 places dont 12 sont subventionnées par la Ville et 4 financées par la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS). Cette crèche associative assure un accueil de qualité reconnu par les familles et ses partenaires.

Malgré une bonne gestion de l'activité, l'association connaît un déficit en grande partie lié à la charge salariale depuis 3 ans maintenant, ce qui a eu un impact important sur les fonds propres de la crèche. En 2023, la hausse des charges est de 29000 euros, liée en partie au rattrapage obligatoire sur les métiers d'éducateurs de jeunes enfants et les auxiliaires de puériculture, mais aussi par les baisses du soutien financier des contrats aidés. L'association fait le choix d'un ratio de diplômés favorable qui est un facteur important dans la qualité d'accueil.

La charge salariale est aussi proportionnellement plus importante sur Pomme d'Api que sur les autres crèches car le nombre d'agents nécessaire pour satisfaire les exigences de taux d'encadrement ne varie quasiment pas entre 16 places et 20 places.

C'est en partie pour cette raison que l'association souhaite passer à 20 places, ce qui serait réalisable puisque la crèche est sortie du plan de gêne sonore de l'aéroport de Mérignac depuis décembre 2023. Cette augmentation de capacité ne nécessite aucun travail sur le bâtiment mis à disposition par la Ville, il correspond aux exigences réglementaires, la PMI ayant effectué une visite au mois de mai 2024.

C'est dans ce cadre que l'association a sollicité un dispositif local d'accompagnement auprès de l'Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement (IFAID).

Le soutien de la Ville dans cette période de transition permettrait à cette association de mieux appréhender le passage à 20 places, ce qui leur permettrait d'accueillir 8 familles supplémentaires par an en moyenne. La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde a validé le versement du fonds public territoire axe 5 d'un montant de 16000 euros.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 16 000 € à l'association Pomme d'Api, dans le cadre du passage de la crèche associative à 20 places ;
- d'inscrire cette dépense supplémentaire au budget de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

2024_146 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL LE PUZZLE

L'association Le Puzzle, Centre Social et Culturel et Multi-Accueil gestionnaire d'un équipement municipal situé dans le quartier de Capeyron, a sollicité la Ville pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 50 000€ afin de faire face au déficit conjoncturel lié à la fermeture administrative de la crèche Les Ecureuils.

Depuis le 1^{er} janvier dernier, la structure aux 20 berceaux est fermée provisoirement par suite d'un arrêté de la Protection Maternelle Infantile (PMI). Cette décision est motivée par le risque sanitaire posé par une contamination fongique de l'air ambiant des locaux du multi-accueil en cours de résolution. Les résultats des analyses réalisées entre le mois de janvier et septembre 2024 n'ont pas permis à l'association de pouvoir réintégrer les locaux de la crèche durant cette période.

Cette situation a eu pour conséquence le creusement du déficit de l'activité crèche. On distingue deux périodes :

- Du 1^{er} janvier au mois de mars 2024, la fermeture de la crèche a eu pour effet immédiat l'arrêt net des activités de la structure. L'association a fait le choix de maintenir les 8 salariés en emploi. En accord avec la Ville et pour répondre aux besoins des familles, une partie des enfants a pu être accueillie dès le mois de janvier dans les crèches municipales et associatives grâce au renfort des salariés du Puzzle. Durant cette période, le Puzzle a assumé le paiement des salaires sans percevoir de recettes de la part de la Caisse d'Allocations Familiales et des familles compte tenu de l'arrêt de l'activité. Ces recettes ont été perçues directement par les structures associatives et municipales accueillantes.
- Du mois d'avril à fin août 2024, une solution a été trouvée pour que la crèche du Puzzle puisse déménager temporairement dans les locaux vacants de la crèche Des Petits Lutins, dans le quartier de La Glacière. La fréquentation des familles, en particulier l'accueil occasionnel qui représente 50% des places, a été en deçà de celle observée à la crèche des Ecureuils en raison de l'éloignement de la crèche des Petits Lutins. Cette situation a de nouveau généré des pertes financières majeures pour l'association.

Au total, l'association a estimé ce déficit à 120 000 €.

En parallèle de cette demande de subvention exceptionnelle à la Ville, l'association a établi une demande d'aide de 70 000 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde, par l'intermédiaire du Fonds Public et Territoire.

Cette subvention exceptionnelle apparaît indispensable pour maintenir l'activité du projet d'accueil du Puzzle. L'association accueille chaque année une centaine d'enfants en moyenne en raison de la part

importante de l'accueil dit occasionnel. Elle réalise un travail de qualité et de proximité auprès des familles les plus fragiles du quartier de Capeyron. L'ensemble des administrateurs et des salariés du Puzzle ont fait preuve d'adaptabilité et de résilience dans ce contexte de fermeture du multi-accueil.

Depuis le mois de septembre 2024, l'équipe du Puzzle est accueillie temporairement dans les locaux de la crèche municipale de Croqu'Île et connaît une fréquentation plus élevée. En parallèle, un ensemble de mesures continuent d'être mises en œuvre par la Ville de Mérignac pour permettre à l'association de reprendre son activité dans les locaux situés rue Jean Giono.

D'une façon générale, la ville de Mérignac poursuit son ambitieux programme d'investissement permettant de transformer ses Maisons de quartier en Maisons des Habitants. Les études de programmation relatives à la création de la Maison des Habitants de Capeyron ont été lancées cette année, en concertation avec l'association Le Puzzle. L'étude de faisabilité du projet sera finalisée au début de l'année 2025.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Le Puzzle, Centre Social et Culturel d'un montant de 50 000 € afin de soutenir l'association dans son activité d'accueil de parents-enfants au sein du multi accueils.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 47 voix pour

N'a pas pris part au vote Mme MICHELET

DELIBERATIONS DEGROUPEES

MONSIEUR LE MAIRE DÉLEGATION D'ALAIN ANZIANI

2024_148 - POINT D'ETAPE DU MANDAT 2024 - COMMUNICATION

Monsieur le Maire indique qu'il ne va pas détailler tous les documents puisqu'ils les ont tous eus. Il a préféré la forme d'un diaporama qu'ils vont regarder ensemble.

(Diaporama)

Il souhaite remercier tous ceux qui ont travaillé à la réalisation de ces actions. Ils viennent de vivre encore une année très riche.

M. SARRAUTE ne va pas répéter ce qui était déjà écrit. Ils ont relevé un certain nombre de points qu'il leur semblait important de souligner et évoqué des pistes d'amélioration de ce bilan.

Agir avec la nature et non contre la nature. Agir afin que Mérignac soit une utopie écologique concrète. Le plan Mérignac Ville Verte et ses premières actions va dans le sens de la prise en compte des défis climatiques à venir. Ils soutiennent l'initiative car elle est ambitieuse et à la hauteur des enjeux environnementaux.

Ils attirent néanmoins l'attention sur le rôle primordial des continuités écologiques, qu'elles soient vertes, bleues ou noires. Ces trames sont essentielles, permettant de créer de la nature en ville. En effet, tout écosystème fonctionne comme un réseau. Ces dispositifs sont essentiels pour éviter de basculer dans le marketing vert proposé par certaines municipalités. Ce n'est pas le cas à Mérignac, mais ils doivent être vigilants pour créer un réseau écologique de qualité.

La problématique de l'énergie a considérablement plombé les comptes publics des PME et des particuliers depuis le début du mandat, liée à un contexte géopolitique nouveau et dont l'incertitude perdure depuis maintenant 4 ans. La mise en œuvre d'alternatives municipales et métropolitaines ou tarifs réglementés d'EDF ou Gaz de Bordeaux, a permis d'alléger les bilans financiers à toutes les

échelles. Désormais, à Mérignac, le travail de cartographie des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable doit devenir un outil incontournable de la transition énergétique, un bel outil réalisé à la fois par les services et les élus. Ils ont là un support décisionnel de qualité qui leur permet déjà de prospecter et d'envisager des pistes d'amélioration pour les années à venir.

Si l'aménagement urbain de Mérignac est dominé par le projet Marne-Soleil, les opérations de rénovation, réhabilitation des Quartiers Politiques de la Ville doivent continuer d'être une priorité, tout comme l'ambition de mixité sociale. En effet, ils flirtent avec les 25% de logements sociaux obligatoires via la loi SRU. Encore 1,5% supplémentaires et ils atteindront le seuil imposé.

Enfin, l'aménagement du centre-ville peine à créer un épicerie ou un hyper lieu. Ils espèrent que les aménagements débutés ou à venir impulseront une réelle dynamique. Ils ont besoin d'un centre-ville identifié, attractif, qui ne soit pas simplement un symbole mais un repère.

Leur politique éducative est ambitieuse. C'est une réussite. Ils essaient de ne laisser aucun jeune sur le bord du chemin en offrant une instruction de qualité via des groupes scolaires adaptés.

Dans un futur proche, se posera de nouveau la question des rythmes des enseignements, problématique épineuse puisqu'ils ne sont pas très nombreux à défendre la semaine de 5 jours. A titre personnel, c'est quelque chose qu'il défend particulièrement, sûrement parce qu'il est enseignant.

Enfin, une suggestion. Pour une commune aussi peuplée que la leur et aussi bien desservie par les moyens de communication, pourquoi aussi peu de structures d'enseignement supérieur, et encore moins d'ici peu puisque le château de Bourran n'accueillera plus les enseignements de l'INSPE ? Accueillir de telles structures, c'est aussi rajeunir la population mérignacaise.

Un point a attiré leur attention. Ils œuvrent pour la qualité de la vie de leurs aînés et le bilan est flatteur et encourageant, mais il faudra redoubler d'efforts car ils seront de plus en plus nombreux. Et comme chacun le sait, dès 2026 le nombre de décès sera supérieur au nombre de naissances en France pour la première fois depuis 1939. Il les invite à anticiper cette tendance afin de n'être pas surpris par la brutalité et la rapidité du changement.

La sécurité est une problématique municipale complexe et surtout depuis que Nicolas Sarkozy a supprimé la police de proximité en 2003, « des travailleurs sociaux », disait-il. Sans revenir au dispositif du début du siècle, ils doivent instaurer un climat de dialogue et de confiance entre la population et ses forces de l'ordre et il lui semble impératif d'être au plus près de leurs concitoyens. Les dispositifs mis en place vont dans ce sens, mais la tâche s'avèrera ardue car partout en France, le climat social s'est considérablement détérioré, la consommation et le trafic de stupéfiants augmentent dangereusement. Les réseaux de l'économie parallèle sont de plus en plus menaçants. Donc, la tâche sera ardue, mais ils peuvent compter à la fois sur les ressources municipales et sur d'autres exemples pour éviter de sombrer dans des travers particulièrement dangereux.

Enfin, comment ne pas terminer ce bilan par une note enthousiasmante, à savoir Mérignac, terre de sport et de champions. Ils ont vécu un été olympique particulièrement riche par la participation et la victoire de leurs athlètes locaux, avec une mention toute particulière pour le titre de champion olympique de Cécifoot. Sports de masse et sports santé et élites sportifs cohabitent. Les équipes de première division en handball et volley portent fièrement les couleurs de la Ville. Les équipements à venir devraient encore renforcer l'attractivité sportive de la commune.

M. GIRARD exprime que ce point d'étape est important car il permet de voir l'avancement de la feuille de route qu'ils ont proposée avec la municipalité, le Maire en tête. Cette feuille de route est assez ambitieuse et le groupe communiste la partage, même si des ajustements restent à faire car effectivement, des projets, il n'en manque pas. Bien sûr, lui aussi est inquiet pour l'avenir, après le débat qu'ils viennent d'avoir à l'instant sur les finances.

Que ce soit pour la commune ou pour la grande majorité des citoyens de ce pays, le premier point abordé est la transition écologique. Effectivement, c'est une préoccupation importante partagée par beaucoup des habitants et des actions sont déjà menées et voient le jour dans beaucoup de domaines, notamment ce qui a été mis en place dans sa délégation, c'est-à-dire la transition pour un cimetière plus

vert, avec moins de pesticides et pour un agrandissement qui est en cours, ce qui apportera pour les mérignacais une offre supplémentaire.

D'autres sujets sont importants à développer à leurs yeux, dont le logement – qui ne va sans doute pas faire plaisir à Monsieur MILLET. Quand il voit ce qu'il y a encore à faire et combien de gens sont sans logement et dans des conditions parfois compliquées, il faut construire pour satisfaire beaucoup de leurs concitoyens qui sont à la recherche d'un logement. C'est reconnu par beaucoup de dirigeants politiques, voire de grands patrons puisque pour embaucher aujourd'hui, le problème que certains rencontrent est un manque de logements pour leurs salariés. Trop de personnes sont dans le désarroi. Bien entendu, la Ville prend des dispositions et des projets sont en cours. Toutefois, il regrette que tous ces travaux qui sont prévus soient trop longs. Ce n'est pas de leur fait. Les entreprises sont peut-être dans la difficulté. C'est à regarder de près.

Donc, une attention particulière sur le logement et comment faire pour apporter des aides supplémentaires, surtout pour les plus défavorisés.

Autre sujet qu'il faut continuer à développer : l'accueil pour la petite enfance même si des efforts sont faits, et des structures pour personnes âgées. Comme vient de dire Éric SARRAUTE, le vieillissement de la population est prévu avec davantage de monde.

La position du groupe communiste est connue sur ces futures structures pour son attachement au service public. Il voit les problèmes qui existent dans les structures privées. Le dernier date de cet après-midi avec un conflit dans l'EHPAD Camille Claudel d'Arlac.

Une ville qui a des projets est une ville qui bouge et qui se veut dynamique pour les habitants. Cela étant, le contexte politique national, voire international, ne peut que les inquiéter. Les attaques infligées par le gouvernement et les grandes fortunes ont pour objectif de faire de la casse sociale. Son objectif premier est de supprimer des millions d'emplois, que ce soit dans la fonction publique (avec un projet de 100 000 suppressions d'emplois) ou dans les grandes entreprises (avec Sanofi et Michelin). C'est la baisse des participations aux collectivités qui ne peut que les inquiéter.

Pourtant, des solutions sont proposées. Elles méritent le débat et d'être soumises aux citoyens. A l'Assemblée Nationale, les élus du Nouveau Front Populaire ont fait des propositions pour trouver 58 milliards de recettes sans impacter le peuple et sans baisser les dotations aux collectivités. Elles ont été refusées par tous les élus de droite et de l'extrême droite. C'est pour cette raison que le budget passe au Sénat.

Des propositions ont également été faites pour une meilleure réforme de la fiscalité : faire payer aux riches et aux supers riches et faire payer moins aux pauvres et aux très pauvres. Là aussi, ces propositions sont refusées par les mêmes. Cherchez l'erreur !

Une dernière pour aujourd'hui, taxer à 1% (cela va alléger un peu mais pas beaucoup Bolloré ou les autres) représenterait 550 milliards de revenus financiers qui rapporteraient 5,5 milliards pour les caisses de l'État.

L'impact financier sur les communes et les intercommunalités va être catastrophique. Mérignac risque de voir des projets retardés, peut-être annulés. Il revient sur le logement et l'emploi qui doivent être prioritaires. Les besoins sont immenses à tout âge de la vie.

Les dépenses publiques sont un investissement pour les générations à venir et non un coût. Contrairement à la politique du gouvernement et du Rassemblement National qui prévoit 40 milliards d'économies, voire 60, pour les services publics, eux proposent un plan massif d'investissement partout, dans chaque ville et pour tous, afin de financer les propositions en refondant la fiscalité et grâce à des fonds de développement dans les services publics alimentés par des crédits bancaires à taux 0.

Le groupe communiste n'est pas résigné. Ils doivent s'attaquer au pouvoir de l'argent et à sa politique qui est contre l'emploi et contre le monde du travail.

M. MILLET remercie Monsieur le Maire. Ce qui est sympa avec leur collègue GIRARD, c'est que la collection printemps, été, automne, hiver est toujours la même. Ce sont toujours les mêmes recettes. Tout à l'heure, Monsieur MILLET a évoqué une étude d'un économiste, une étude sérieuse, mais il n'a pas vraiment eu l'impression que cela ait eu un quelconque impact sur la réflexion de son collègue. Enfin bref, c'est comme ça.

Il ne va pas paraphraser ce rapport dont la majeure partie recense des actions positives que les élus du groupe Ensemble pour une Ville Durable ont soutenues pour la plupart. Il y a aussi ce qui n'est pas dans ce document. Il évoquera d'abord la plus récente des actions de la commune qui concerne l'éducation et le devoir de mémoire. Il s'agit de l'inauguration de la table d'orientation marquant l'entrée du camp d'internement de Mérignac Beaudésert. Cette table d'orientation est l'aboutissement d'un travail réalisé, sous la houlette de leurs professeurs, par des élèves de plusieurs établissements d'enseignement, dont le lycée Marcel Dassault de Mérignac. Il salue cette initiative qui a été soutenue par la municipalité ainsi que les discours à portée mémorielle qui ont été tenus lors de l'inauguration, notamment par Madame l'Adjointe déléguée à la culture. L'entrée du camp de Mérignac Beaudésert se situait près de l'actuelle rocade, non loin du site Castorama.

Sans cette table d'orientation, nul ne pourrait soupçonner qu'à cet endroit des destins ont été scellés : ceux des nomades, des opposants politiques, des résistants, des étrangers, des républicains espagnols, des réfractaires au travail forcé, mais aussi des juifs qui furent enfermés dans ce camp. Nombre de ces malheureux furent déportés ou fusillés au camp de Souge. Parmi les causes de ce sombre chapitre de leur histoire, il y a l'antijudaïsme instrumentalisé par des responsables politiques de l'époque pour désigner nos compatriotes de confession juive comme responsables des malheurs du temps.

Le même mécanisme infame est aujourd'hui utilisé par l'extrême gauche française.

M. MILLET en vient à un autre fait, politique celui-ci, de ce point d'étape du mandat. Il remonte à juin dernier lorsque le nouveau Front Populaire a été lancé. A Mérignac comme ailleurs, cette coalition s'est constituée en vue des élections législatives. Elle est notamment composée des partis qui correspondent aux trois groupes de la majorité du conseil municipal de Mérignac : le groupe Europe Ecologie Les Verts, le groupe PC et le groupe PS et apparentés. Cette coalition comprend aussi l'extrême gauche radicale du NPA et l'extrême gauche trotskiste de La France Insoumise.

En juin 2024, la municipalité unanime a apporté son soutien à une candidate issue du PS mérignacais pour représenter l'alliance bâtie autour de La France Insoumise. Cela a choqué les élus du groupe Ensemble pour une Ville Durable car ces deux partis, le NPA et LFI, sont adeptes de méthodes que la majorité municipale affirme réprouver, telles que la subversion, la déstabilisation et la désinformation. Quant à leurs pratiques, elles sont basées sur les purges, les provocations, la haine et la violence. Les élus PS qui rappellent depuis toujours leur refus des extrêmes, à juste titre, se sont accouinés à l'extrême gauche pour la deuxième fois consécutive en deux ans, faisant ainsi tomber les barrières qui existaient entre les partis républicains et les extrêmes. En partageant le programme électoral et en faisant élire des députés LFI, ils ont installé l'extrémisme au cœur de la République.

Certes, les élus du groupe Ensemble pour une Ville Durable ont bien compris que c'est en se bouchant le nez que la majorité municipale a accepté les diktats de ses nouveaux partenaires politiques, lesquels jouent avec l'antijudaïsme et ne voient dans le pogrome du 7 octobre 2023 qu'un acte de « résistance ».

M. MILLET questionne : « Pourquoi vous êtes-vous mêlés à eux ? Parce qu'il fallait faire barrage au Rassemblement National ? ». Mais, observe-t-il, sur la circonscription de Mérignac, il n'y avait aucun péril fasciste puisque le candidat du RN ne pouvait pas gagner. Dans ces conditions, la majorité municipale n'avait aucune nécessité à faire barrage. Pourtant, la majorité municipale a fait mine de devoir faire barrage, une posture commode pour s'assurer de pouvoir gagner l'élection grâce, une fois de plus, à une triangulaire. La fin a justifié les moyens.

Lors du conseil municipal du 17 juin dernier, à la question : « Qui parmi vous ne se sent pas solidaire de cette alliance nationale avec LFI et le NPA ? », nul au sein de cette municipalité ne s'est manifesté, même pas Messieurs Brasseur et Mauvigney, tous deux membres du groupe PS et apparentés de ce conseil municipal.

M. MILLET déclare : « Vous êtes donc tous solidaires de ce choix. Vous avez bradé vos valeurs pour un siège et par calcul. Déjà, lors des législatives de 2022 et votre participation à la NUPES, le doute s'était instillé. Mais nous pensions que le comportement de vos alliés trotskistes sur les bancs de l'Assemblée Nationale vous séparerait de ce parti qui fait commerce du vote communautaire, importe en France le conflit qui sévit en Israël et flirte en permanence avec l'inacceptable. Mais non, vous avez persisté. Pourquoi ? Parce que sans LFI, vous perdez vos fiefs électoraux.

Alors, va pour l'alliance, va pour le programme commun, va pour le vote communautaire, va pour les molles protestations à chaque fois qu'un propos scandaleux est proféré par vos nouveaux amis. Quelle honte ! Vous savoir impliqués dans cette montée en puissance de l'extrême gauche en France et dans l'instrumentalisation de la haine antijuifs, c'est cela le pire aspect de ce point d'étape du mandat. Voyons maintenant en ce qui concerne nos quartiers... »

Monsieur le Maire rétorque : « Monsieur Millet, c'est insupportable ! Vous êtes complètement hors débat et c'est insupportable sur le fond. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous en la matière. Nous ne sommes certainement pas antijuifs. Nous sommes certainement ouverts à toutes les philosophies et les religions. Ne nous faites pas de mauvais procès. Encore une fois, on a l'impression que vous n'avez rien d'autre à dire et que vous essayez de nous perdre dans des circonvolutions. »

M. MILLET interrompt ce propos politique pour leur parler des quartiers.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il a un temps de parole et qu'il l'a gâché largement.

M. CHARRIER précise qu'il est à 6 minutes.

M. MILLET s'inscrit en faux car il a été interrompu depuis déjà 2 minutes. Il voit que la majorité municipale est très gênée par la réalité.

Monsieur le Maire précise que c'est sa bêtise qui les gêne.

M. CHARRIER déclare : « Ce n'est pas une tribune. Présentez-vous aux législatives et allez affronter notre candidate. La dernière fois que vous l'avez fait, rappelez-moi le score que vous avez fait. Rappelez-moi le score que vous avez fait lors d'une départementale contre Madame RECALDE. C'est une espèce de logorrhée que vous êtes en train de nous faire depuis le début du conseil municipal. A un moment, soyez précis et allez directement au but. Certains sur vos bancs disent des choses, on a le droit de ne pas être d'accord, mais au moins on le fait d'une manière claire et pas en essayant de monopoliser la parole comme vous le faites depuis un certain temps. »

M. MILLET poursuit malgré le brouhaha ambiant. Le long document qui accompagne ce point d'étape est une énumération laissant croire que tout va mieux à Mérignac alors que la réalité est différente. Car ce qui compte in fine, c'est le ressenti pour le moins mitigé de ceux qui sont les premiers concernés : les habitants. D'une façon générale, la majorité municipale semble vouloir placer les mérignacais dans une sorte de « Truman show » où tout n'est que décor, factice par essence, mais comme le héros de ce film, les mérignacais ont des doutes, bien plus que des doutes. Cela vient probablement de certaines des ambiguïtés de la municipalité.

- Ainsi, Monsieur le Maire clame : « Continuons la ville verte », mais dans le même temps, il déclare vouloir « renaturer » la commune, selon sa propre terminologie. Or, il n'est nul besoin de « renaturer » si la ville est déjà verte. De même, il est écrit en page 17 du document de présentation que, M. MILLET cite, « la ville a respecté l'engagement de ne pas augmenter les impôts » alors que chaque propriétaire mérignacais sachant lire un avis d'imposition constate que sa taxe foncière a bondi de 7% en 2023.
- Mieux encore. Toujours dans ce document, la municipalité persiste à user de mots qui déforment l'échelle du réel : « parcs » pour des jardins publics ou des squares. « Forêts » pour des bosquets d'arbres, etc. En page 1 du document communiqué, il prend l'exemple du Parc des Olympiades qui va s'appeler Parc Flora Tristan. Un parc ? Non ; c'est plutôt un espace vert non entretenu, tout en

longueur et coincé entre des barres d'immeubles du quartier de Capeyron. L'emprise de cet espace vert est d'ailleurs largement inférieure à celle des immeubles alentours. Appeler cet endroit « cheminement arboré » serait plus juste. Pour situer l'échelle de ce qu'est un parc, voici deux exemples pris à Paris, Ville gérée par Anne Hidalgo : Le parc de Montsouris dans le 14^{ème} fait 15,4 ha ; quant au parc Georges Brassens dans le 15^{ème}, il en fait 8,7.

M. MILLET dénonce cette déformation intentionnelle et institutionnalisée que la propagande municipale tente d'imposer. Quelles lunettes faut-il offrir au Maire pour qu'il voie la réalité de sa Ville en face ? Cette réalité, c'est que cette municipalité a construit une ville relativement moche, selon les termes de Madame l'Adjointe aux Affaires Sociales, bétonnée de toute part et où les lieux de convivialité sont rares puisque les sorties du weekend privilégient plutôt Pessac-centre, Bordeaux ou même Talence. Sous l'impulsion de M. le Maire, la Ville est devenue une commune « dortoir » où on circule mal, où on empile les gens dans des immeubles souvent mal bâtis et où l'eau déborde des réseaux au moindre abat d'eau. Mérignac est une banlieue avec ses cités, ses ensembles d'immeubles récents dont certains deviendront des cités et son insécurité présente et à venir. Phénomène récent qui ne trompe pas, des familles installées de longue date quittent la commune qu'ils ne reconnaissent plus.

Au travers de ce point d'étape, Monsieur le Maire essaie surtout d'enjoliver son action. M. MILLET prend des exemples concrets.

- **Circulations douces.** Alors que l'autopont qui est dans sa continuité et qui enjambe la rocade permet aux cyclistes de rouler sur une piste sécurisée, l'avenue du Chut récemment réhabilitée en est dépourvue malgré son emprise très large. Un non-sens.
- **Marche à pied.** Le plan piétons voté en 2021 par Bordeaux Métropole n'a pas donné les effets attendus et le sort des piétons a peu été amélioré. Quant à la largeur minimale obligatoire des trottoirs laquelle doit être de 1,40 mètre au minimum, elle n'est pas toujours respectée. Exemple : rue de l'Emaillerie refaite durant ce mandat.
- **Handicap.** M. MILLET évoque les handicapés en fauteuil roulant. En septembre dernier, un mérignacais de la rue des Clarines accueille sa nièce, laquelle réside à l'étranger. Elle doit séjourner 15 jours chez lui pour la première fois depuis deux ans. Problème : les trottoirs ne permettent pas la circulation en fauteuil roulant. Le séjour a dû être écourté des deux tiers car la nièce handicapée ne pouvait pas aller et venir du fait de son handicap. Un crève-cœur pour cette famille.
- **Stationnement.** Les capacités de parking sont souvent inadaptées aux besoins et la plupart du temps insuffisantes, comme au Stade Nautique ou autour du Stade du Jard où, au moindre événement, les riverains du quartier sont envahis par les automobiles des visiteurs. Ces jours-là, impossible de marcher sur les trottoirs. Les places privatives des habitants des résidences environnantes sont également envahies. M. MILLET s'est rendu sur place, par précaution, car il préfère se rendre compte par lui-même pour éviter de dire des choses inexactes.
- **Sécurité.** Outre de sérieux problèmes de trafic et d'atteinte aux personnes, le rallumage nocturne au passage des piétons n'est toujours pas géré. Eysines le fait grâce à une application sur téléphone mobile. D'autres communes, grâce à des détecteurs de mouvement couplés aux ampoules des candélabres. Le groupe Ensemble pour une Ville Durable avaient fait une proposition en ce sens en novembre 2021. A sa connaissance, rien n'a bougé.
- **Salubrité.** Entre le CL2V et le centre commercial Montesquieu au niveau du square, c'est le royaume des rats qui circulent en tous sens, mais aussi dans des galeries que ces ingénieurs animaux ont creusées. Il arrive d'ailleurs que les passants du quartier voient le sol s'enfoncer sous leurs pas lorsqu'une de ces galeries cède sous le poids. Le phénomène s'est aggravé depuis l'installation de composteurs dans le périmètre - au passage, des composteurs mal utilisés puisque

normalement, on ne doit y mettre que de la matière végétale qui n'attire pas les animaux -. Les riverains ont signalé ce problème de salubrité depuis plus de 5 ans. Rien n'a bougé.

- Transports. La ligne G est mise en avant à juste titre. Elle relie le nord de Mérignac à la gare Saint-Jean. Jusqu'à récemment, la liaison du centre-ville vers la gare se faisait de façon directe par la liane 1. Depuis septembre dernier, le trajet est soit plus long, soit avec correspondance. Le service a été abimé. Là, cela a bougé, mais au détriment des usagers du centre-ville.

M. MILLET pourrait prolonger son propos, mais à quoi bon ? Il suffira de relire les tribunes du groupe Ensemble pour une ville durable : entre dénonciations et propositions, Monsieur le Maire pourra y compléter utilement ce point d'étape.

En voici quelques rappels thématiques :

- Artificialisation excessive des sols
- Malfaçons liées à des constructions faites à la va-vite
- Arbres plantés qui meurent faute d'arrosage
- Îlots de chaleur dans des ensembles d'immeubles neufs
- Centre-ville minéral dont l'activité commerciale, en dehors du marché du samedi, ne décolle pas
- 1202 maisons toujours pas raccordées à l'assainissement collectif
- Attribution de subventions, sans les voix de l'opposition, à une ONG qui, sous couvert de secours, encourage une immigration illimitée
- Stages « drag-queen » pour enfants à partir de 11 ans organisés par un satellite de la mairie pour, M. MILLET cite, « casser les codes, réfléchir sur le genre et mettre en pratique » : la municipalité, c'est aussi le wokisme en action !
- Au Conseil Métropolitain du 2 février 2024, les élus de « Métropoles Commune(s) », maires compris, ont rejoint la proposition de Monsieur MILLET en votant contre la modification du PLU soutenu par la majorité de M. le Maire. Motif : oubli des particularités communales, injonctions paradoxales en matière de végétalisation et de matériaux biosourcés, excès de nouvelles normes qui vont entraver la construction et inflation prévisible du prix du m² des petits programmes immobiliers¹
- Retards incompréhensibles de dossiers tels que le gymnase Léo Lagrange pas reconstruit depuis l'incendie de 2018, ou la Maison Carrée, projet inachevé lancé en 2010.

Monsieur le Maire l'enjoint de s'arrêter là.

M. MILLET indique qu'il a presque fini. D'ailleurs, il s'arrête là. Il en a dit assez, ne pouvant tout citer tant il y a à dire. Le point d'étape de M. le Maire a parfois un parfum de « fake news ». Il reste à M. le Maire peu de temps avant 2026 pour redresser ce qui peut l'être.

Monsieur le Maire souligne que ses propos sont pathétiques. On a l'impression qu'il vit dans une ville qui ne s'appelle pas Mérignac. Est-ce qu'il rencontre parfois les mérignacais ? Il l'espère. Monsieur le Maire en rencontre quand même pas mal, il en rencontrait encore plus avant et ils sont tous contents d'habiter Mérignac. Ils lui disent : « Merci Monsieur le Maire, merci pour ce qu'a fait la municipalité. » Et Monsieur MILLET est là avec un pot de peinture noir, gris pour repeindre en gris ou en noir tout ce qui est bien dans cette ville. Il devrait avoir honte.

M. MILLET propose à Monsieur le Maire, s'il le souhaite, de lui présenter du monde.

Mme RECALDE fait observer qu'elle n'a pas l'habitude de prendre la parole à tort et à travers, mais là, Monsieur MILLET a profité qu'elle s'absente 5 minutes pour l'insulter. Le conseil est retransmis en direct sur Facebook et donc, elle le regarde aussi. Elle ne tombera pas dans le piège qu'il essaie de lui tendre et elle ne s'énervera pas. Elle n'a aucune leçon de politique à recevoir de lui, ni sur le soutien à la communauté juive qui n'a jamais manqué de son soutien, tandis qu'elle ne l'a jamais vu à la synagogue,

jamais, et la communauté juive de Mérignac en particulier le sait depuis bien des d'années puisqu'elle l'a toujours soutenue, voire même aidée avec de la réserve parlementaire.

Elle n'a aucune leçon à recevoir de lui sur la défense des droits des femmes et le soutien à celles et ceux qui souffrent et qui sont victimes de discriminations. Elle n'a aucune leçon à recevoir de lui sur le soutien aux entreprises, quelle que soit leur taille. Elle n'a aucune leçon à recevoir de lui sur le front républicain.

Lui qui appartient à un camp politique qui a fait élire une Présidente de l'Assemblée Nationale avec les voix du Rassemblement National et des Présidents de commissions avec les voix du Rassemblement National. Il faut le dire parce qu'elle l'a vécu et elle le vit au quotidien. Au moins, elle a été élue, et largement lui semble-t-il, sur une triangulaire contre le Rassemblement National, mais sans le retrait républicain du candidat qu'il soutenait. Monsieur MILLET est un mauvais perdant et elle l'enjoint de ne pas s'en prendre à des gens, par des propos diffamatoires qu'elle lui demande de retirer, quand il a perdu.

Monsieur le Maire fait remarquer à Monsieur MILLET qu'il est même malpoli, qu'il a tous les défauts.

M. MILLET formule une question à la députée : « *Ayant été absente de la salle du conseil municipal lorsque je m'exprimais, comment pouvez-vous connaître la teneur de mon propos et prétendre que je vous aurais insultée ?* ». Il a été fait état du front républicain. M. MILLET connaissait le Nouveau Front Populaire ou le parti socialiste, le LFI, le NPA, le PC qui sont rassemblés dans une coalition, partageant un programme. Mais il n'a jamais entendu parler de ce « front républicain ». Est-ce que la députée peut lui en dire deux mots ?

Mme RECALDE déclare que cela signifie que Monsieur Millet n'a pas voté contre l'extrême droite et qu'il n'a pas fait voter les candidats qui étaient contre l'extrême droite et qu'il a soutenu des candidats qui auraient pu être élus par l'extrême droite. Voilà ce que c'est que de faire le front républicain et d'autres le savent ici et l'ont fait.

M. MILLET rétorque que ce sont des justifications bien alambiquées pour quelque chose de très simple : La députée et la municipalité qui l'a soutenue ont fait alliance avec l'extrême gauche. »

PREND ACTE

Suite au départ de Monsieur le Maire, M. Thierry TRIJOULET assure la présidence de la séance

RESSOURCES HUMAINES-ADMINISTRATION GÉNÉRALE **DELEGATION DE GERARD SERVIES**

2024_134 - RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023

M. SERVIES indique que cela ne va pas être facile. Lui qui avait l'intention d'être un peu plus long que d'habitude, c'est mal tombé, mais il va tout de même être un peu moins synthétique que les fois où il présente le Rapport Social Unique, ne serait-ce que pour montrer à leur collègue Thierry MILLET qui s'inquiète de l'absentéisme dans la commune et de la souffrance du personnel, ainsi qu'à ceux qui ne seraient pas au courant, tout ce que la Mairie fait pour le bien être de ses agents.

Le Rapport Social Unique doit être présenté une fois par an depuis l'année 2021. Il précise également que c'est une photographie qui est faite chaque année au 31 décembre de l'année n-1. Les chiffres qu'il va leur présenter sont donc ceux arrêtés au 31 décembre 2023.

S'ils ont jeté un œil à l'annexe, elle compte 113 pages. Il doit y avoir également des centaines de rubriques. Il s'est contenté de sélectionner quelques points qui sont significatifs et quelques chiffres qu'il lui paraît important de rappeler en les illustrant, surtout après ce qu'il a entendu ce soir.

Premier domaine : les effectifs. Deuxième domaine : les dépenses de personnel. Troisième : les conditions de travail, hygiène et sécurité – énormément de choses sont faites. Il terminera par la formation.

Les effectifs au 31 décembre 2023, tous statuts confondus, Ville et CCAS, comptent 1 425 agents. Pourquoi ce chiffre et non pas celui qui a été présenté tout à l'heure ? Parce que dans ce chiffre figurent les agents non permanents, les agents contractuels, ces agents non permanents assurant les remplacements et les renforts dans les services.

Environ 25 emplois ont été créés en 2023 par rapport à l'année précédente, essentiellement pour des postes liés à l'augmentation de périmètre du service public, notamment dans les écoles puisque 6 emplois ont été créés dans les écoles. Pour la police municipale, 7 postes dans le cadre de la création du centre de supervision urbain. A été créé un poste d'animateur au Bureau Information Jeunesse, un poste de régisseur à la culture, un poste de manutentionnaire au service commerce et événements.

Ils ont poursuivi et terminé en 2023 le plan triennal de titularisation avec 5 titularisations d'animateurs extra et périscolaires, 1 animateur au BIJ, 1 agent d'entretien à la petite enfance et 1 enseignant artistique au Conservatoire.

Il rappelle que ce plan triennal a permis de déprécier 29 postes au total sur 3 ans et s'il prend le chiffre de tous les gens qui ont pu être dépréciés au-delà de ce plan de dépréciation - parce qu'ils ont saisi les opportunités chaque fois qu'elles se présentaient, quand les gens le souhaitaient parce qu'ils ne le souhaitent pas toujours et que les postes se libéraient -, ce ne sont pas 29 personnes qu'ils ont déprécié sur 3 ans, mais une bonne cinquantaine. Il tenait à le souligner.

Ils s'occupent de leurs agents à Mérignac.

Enfin, 9 postes ont permis de finaliser le reclassement d'agents devenus inaptes, pour des raisons diverses et variées, de manière définitive à leur fonction.

Pour ce qui est de la structure globale des effectifs, d'une année sur l'autre elle varie peu s'il prend le taux de féminisation, la répartition du personnel par catégorie ou dans les filières. C'est très stable par rapport à l'année précédente.

L'âge moyen des agents est toujours à 46 ans, conforme à l'âge moyen national.

Enfin, cela devrait faire plaisir à Claude MELLIER, en 2023, 76 agents ont été titularisés, 43 autres ont été mis en stage, preuve de leur attachement au recrutement de fonctionnaires. Il sait que Claude MELLIER y est très attachée, comme eux d'ailleurs. C'est pour cela qu'ils le font.

Deuxième point, la rémunération du personnel. Les dépenses de personnel ont été impactées, certes, par les créations qu'il vient d'évoquer, mais majoritairement par des impacts externes puisqu'il y a eu deux revalorisations successives du SMIC, la revalorisation de certaines grilles indiciaires pour certaines catégories de personnels, par le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et par le versement d'une prime qui n'était pas obligatoire, qu'ils ont décidé de verser aux agents en 2023, qui est la prime pouvoir d'achat. 1 200 agents en ont bénéficié.

Pour ce qui est de l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, la question avait été posée en commission ressources. Elle est de 2,4%, ce qui est très faible et elle s'explique essentiellement par l'occupation des postes de direction majoritairement occupés par des hommes puisqu'il y a des problèmes d'IFSE liés aux postes, et d'autre part par le fait que les métiers qui permettent de percevoir des éléments variables sont occupés par des hommes. Par exemple, les agents qui font des astreintes dans les bâtiments sont des hommes. Le service commerce et événementiel qui est appelé à faire un certain nombre d'heures à certains moments de l'année touche des heures supplémentaires et il est essentiellement, voire quasi exclusivement constitué par des hommes. Il tient à préciser, s'il en était besoin, qu'à la ville de Mérignac, à fonction égale salaire égal.

Pour l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, comme l'année précédente, ils sont toujours au-dessus de l'obligation de 6%. Ville et CCAS confondus, ils sont à 6,43%.

Pour la prévention, en termes de budget, en 2023 celui-ci a été augmenté de 32% par rapport à 2022. Ils s'occupent de leurs agents à Mérignac, avec un budget qui s'est élevé à plus de 200 000 €, dont 189 000 qui ont été consacrés à des aménagements de postes. Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, il faut aménager le poste des agents pour que leur état de santé ne s'aggrave pas.

Parmi les actions financées ou mises en œuvre, à noter la participation d'une centaine d'agents qui bénéficient d'un suivi sur 3 ans par des équipes spécialisées de kinés qui les accompagnent en matière de prévention.

Ont également été expérimentés des exosquelettes et des vêtements techniques pour soulager certains efforts ou gestes répétitifs dans les ateliers, au service des sports.

Pour ce qui est de l'absentéisme, comme il l'a communiqué à Monsieur MILLET, il a pu constater qu'en 2023, la part de l'absentéisme sur laquelle ils ont une marge de manœuvre en termes d'actions a légèrement baissé de 0,5% par rapport à l'année précédente et au niveau global, absentéisme compressible et absentéisme non compressible, ils sont sur un niveau stable par rapport à l'année passée. Il peut leur annoncer d'ores et déjà qu'en 2024 ils sont sur la même tendance puisqu'ils sont arrivés à un plancher, ce qui est la preuve que leurs plans d'actions en matière de lutte contre l'absentéisme commencent à porter leurs fruits.

Il précise en outre qu'il existe un comité de pilotage au sein de la collectivité, qu'il préside et qui se réunit tous les trimestres avec les services pour faire le point sur les très nombreuses actions qui sont mises en œuvre dans les services, justement pour travailler sur la question de l'absentéisme et pour ce faire, ils ont mis au point un outil de pilotage qui leur permet d'analyser l'absentéisme de manière très fine, y compris dans chacun des services de la collectivité.

Ils s'occupent de l'absentéisme à Mérignac.

Enfin, il termine par la formation. En nombre d'agents formés en 2023, ils ont formé 741 agents. C'est en petite baisse par rapport à l'année précédente, mais la contrepartie, c'est qu'ils ont augmenté le nombre de jours de formation.

Quelques détails pour donner une idée des formations qui sont dispensées aux agents. 2 490 jours de formations de professionnalisation. 236 jours de préparation aux concours et examens. 43 jours de formations obligatoires pour les agents de la police municipale. 345 jours de formations d'intégration. 225 jours consacrés à des bilans professionnels et des comptes personnels de formations.

Dans les principales thématiques de formations, il peut citer la prévention et la santé au travail - ils s'occupent de leurs agents à Mérignac -, le numérique, les nouveaux modes éducatifs, la transition écologique, l'amélioration de l'accueil des usagers, le management, la lutte contre les discriminations et le harcèlement scolaire, les violences intra-familiales qui ont été suivies par l'ensemble des policiers municipaux. Il se tourne vers Marie RECALDE puisque c'est un sujet qui lui tient à cœur.

Voilà ce qu'il voulait dire, en s'excusant une fois de plus d'avoir été un peu long, mais il estimait nécessaire de donner quelques détails. Compte tenu de ces éléments, il propose qu'ils prennent acte de ce Rapport Social Unique.

Mme NEDEL remercie Monsieur SERVIES pour sa présentation. En effet, la présentation du Rapport Social Unique est un moment important. Il contient beaucoup de chiffres, mais elle ajoute que Monsieur SERVIES travaille avec les syndicats, les équipes, sur le suivi, etc.

Beaucoup de choses sont réalisées aujourd'hui dans la Ville et elle tient à remercier les 1 425 agents des équipes avec une majorité de femmes qui sont là et qui portent le service public de proximité et le font vivre au niveau de la ville de Mérignac.

Elle souligne qu'ils sont très fiers parce que les femmes aujourd'hui qui travaillent dans les équipes ne font pas de bénévolat. Elle signale que dans le secteur privé, depuis le 8 novembre, les femmes travaillent pour rien. A travail égal salaire égal et ils en sont très fiers.

En termes d'écart de rémunérations de 10%, par rapport au travail de nuit, aux astreintes, aux soirées, ils ne peuvent pas faire grand-chose. Cela représente des contraintes qui sont aujourd'hui rémunérées. Ce qui peut être amélioré aujourd'hui, c'est une attention particulière sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences pour permettre aux femmes d'accéder à des promotions internes, de mieux les accompagner à la préparation des concours, d'adapter au mieux les postes à responsabilité puisqu'il n'est pas évident de s'engager dans la préparation d'un concours. Cela veut dire prendre sur le soir, sur les week-ends, etc. De son point de vue, ils peuvent faire mieux sur la façon de travailler ces aménagements de carrière.

Par rapport à la Covid, le télétravail a été pérennisé. C'est une bonne pratique qui permet d'avoir un meilleur équilibre vie pro/vie perso. C'est quelque chose qui reste dans l'organisation interne et c'est quelque chose de bien.

Par rapport à la prévention, prévenir l'absentéisme. Cela veut dire prévenir les difficultés au travail et améliorer le bien-être des agents en activité. Pour leur part, ils auraient mis l'accent sur les risques psychosociaux pour mettre un plan d'actions plus détaillé là-dessus et sur les troubles musculosquelettiques étant donné le vieillissement des effectifs. C'est quelque chose d'important qui va permettre également de diminuer l'absentéisme plus tard.

De son point de vue, un point qui va devoir être travaillé dans les prochaines années, c'est qu'environ un tiers des effectifs va partir à la retraite dans les 10 ans et c'est un vrai enjeu auquel il faut s'atteler avec, d'un côté l'adaptation des postes, la façon de travailler cette fin de carrière en termes d'aménagement et en termes d'évolution de postes, et l'anticipation des métiers de demain puisque lorsqu'il va y avoir des départs massifs, quels sont les postes qui vont évoluer. Elle cite l'exemple des canicules qui ont eu lieu, qui vont s'intensifier, des fortes pluies, des inondations, etc. C'est de quelle façon travailler maintenant pour les postes de demain. Ils ont déjà fait l'essai de décaler des horaires lors des fortes chaleurs.

Selon elle, il faut aller plus loin et, structurellement, voir comment anticiper ces évolutions de postes. C'est une réflexion qui est commune aux différentes villes et elle considère que comme ils l'ont fait sur Mérignac Ville verte, ils doivent continuer à avoir ce temps d'avance pour permettre à leurs effectifs, agents et agentes de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Mme BEAULIEU indique que le Rapport Social Unique est toujours un outil d'analyse intéressant et instructif. S'ils ne peuvent que saluer la politique de déprécarisation engagée ces dernières années, ils voient bien qu'elle est encore insuffisante et que le nombre d'agents contractuels sur postes permanents est bien trop important. La Ville compte globalement plus de 26% de contractuels là où, toutes fonctions publiques confondues, il est de 22% au national.

A l'heure de toutes les économies, elle rappelle une fois de plus que les agents contractuels coûtent plus cher à la collectivité en cotisations salariales. Parallèlement à cela, s'ils ont du mal à garder leurs agents au sein de la collectivité parce que leur régime indemnitaire est bien en deçà des autres collectivités environnantes, ils pourraient se rendre au moins attractifs en offrant un déroulement de carrière intéressant pour les agents. Malheureusement, ils arrivent à diminuer le nombre d'avancements pour ne promouvoir que 60% des agents promouvables. On ne peut pas attendre un dévouement sans borne, sans contrepartie.

Il est beaucoup question d'égalité femmes-hommes. Mérignac était l'une des rares collectivités à avoir un nombre de femmes supérieur au nombre d'hommes aux postes de Direction. C'est terminé et son groupe le déplore sincèrement. Avec globalement 70% d'agents féminins, ils ne sont pas loin de 65% d'hommes à la Direction.

Ils ont noté une forte augmentation du budget consacré à la prévention, indispensable au regard du vieillissement de l'âge moyen des agents et pour lutter efficacement contre l'absentéisme. A ce propos, ils peuvent se féliciter d'avoir un taux d'absentéisme très en deçà du taux national dans la fonction publique et très proche du secteur privé malgré le seul jour de carence. D'ailleurs, ses brèves recherches l'ont amenée à constater que quel que soit le secteur, si le taux d'absentéisme baisse, c'est toujours accompagné d'une augmentation du nombre de jours moyen d'arrêts maladie. Ils voient donc

bien là que la coercition n'est pas l'outil le plus efficace, mais plutôt l'intérêt d'investir dans tous les moyens de prévention possibles, comme ça l'a été cette dernière année.

M. MILLET relève une petite erreur dans ce que Madame BEAULIEU leur a dit concernant le taux d'absentéisme du privé comparé à celui de la fonction publique. Il faudra qu'elle reprenne ses chiffres. Il lui semble que ce n'est pas tout à fait juste, peut-être même complètement faux. A vérifier.

Il remercie Monsieur SERVIES pour les détails qu'il a apportés à l'examen de ce rapport. Sur ces bancs, les élus du groupe Ensemble pour une Ville Durable estiment beaucoup son travail. Lorsqu'ils lui posent des questions, ils ont des réponses et à titre personnel, il se rend compte de l'investissement qu'il met pour l'intérêt des agents de la ville de Mérignac et il l'en remercie au nom de tous puisqu'il fait cela avec le plus grand sérieux.

La question qui est sensible et sur laquelle ils ont échangé assez sereinement - ce qui est agréable avec Monsieur SERVIES, c'est qu'ils peuvent justement échanger -, c'est la question de l'absentéisme. C'est une question qui avait été soulevée il y a quelques années et qui n'avait pas été creusée jusqu'au moment où la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle Aquitaine avait fait part de ses observations sur ce sujet. Monsieur le Maire avait répondu au magistrat en lui indiquant que toute son attention était portée sur ce sujet et avait souligné que le nombre de jours d'absences par agent titulaire avait diminué sur la période d'examen du dossier de la Ville. Il était passé de 52 jours d'absences par agent titulaire à 45 jours par an. C'était il y a 2 ans. Donc, un effort réel est fait.

Cependant, si le groupe Ensemble pour une Ville Durable a demandé à ce que ce dossier soit dégroupé, c'est parce qu'ils constatent que le taux d'absentéisme qui est très élevé. Chacun sait qu'un taux d'absentéisme qui dépasse les 8% est vraiment une cote d'alerte au-delà de laquelle il faut déclencher une enquête interne de façon à déceler auprès des intéressés quel peut être le malaise et quel peut être le moyen d'améliorer les choses. Il ignore si cela a été fait. Probablement. Les élus du groupe Ensemble pour une Ville Durable ne sont pas mis au courant de tout ce qui est organisé et il y a des choses qui sont faites qui ne sont pas nécessairement portées à leur connaissance.

Ils insistent sur ce sujet, d'abord parce qu'ils ont des contacts avec des agents de la ville de Mérignac. Evidemment, ils les connaissent depuis de longues années et viennent échanger avec eux. Ce ne sont pas des rendez-vous qui sont faits de manière organisée. Cela peut être en les croisant à tel ou tel endroit dans la ville, parfois à la mairie. Avec ses collègues, M. MILLET discerne bien dans ce que disent les agents municipaux : il y a, d'après eux, une reconnaissance qui n'est pas toujours suffisante. Les conditions de travail ne sont pas mauvaises, mais cela tient peut-être davantage à la considération que les agents ressentent. Madame BEAULIEU a souligné qu'il y avait un nombre de promotions insuffisant à ses yeux. Peut-être. A vérifier.

En tout cas, c'est un sujet sérieux, un sujet sensible et comme ils ont eu l'occasion de le dire tout à l'heure, un sujet qui, s'il est correctement traité, représente des réserves possibles pour améliorer la situation financière de la Ville en puisant dans le gisement de la présence au travail des agents.

M. LASSALLE-BAREILLES formule quelques mots pour féliciter du travail qui est fait et qui a été présenté et féliciter l'action des 1 425 agents municipaux qui, au quotidien, s'occupent des citoyens mérignacais.

Il a noté la question de l'absentéisme. Il remercie Monsieur SERVIES de leur avoir communiqué les éléments qu'il leur a fait suivre. Ce Rapport Social Unique peut être basé aujourd'hui sur mieux qualifier, mieux prévenir et mieux protéger. C'est sur ce troisième point qu'il voulait attirer leur attention.

En 2023, il y a eu le lancement du plan de protection des agents publics qui était très intéressant, dans le cadre de la mise en place d'un baromètre qui pouvait se constituer pour permettre de recueillir des données fiables quantitatives, qualitatives et avoir un réel état de ressenti factuel des agents vis-à-vis de la violence. Peut-être un élément de proposition, à savoir si ce baromètre a été mis en place depuis ce plan 2023 et s'il y avait un intérêt pour l'avenir à le faire. Encore bravo pour l'investissement et la qualité du rapport.

M. SERVIES souligne que le travail qui leur est présenté n'est pas le travail exclusivement de l'élu qu'il est, mais c'est un travail énorme qui a été fourni par les équipes, les services, le pôle territorial, non seulement pour élaborer le dossier, mais également pour toutes les actions qu'ils mettent en œuvre tout au long de l'année. Il travaille avec eux et ils travaillent avec lui en parfaite osmose et tout se passe pour le mieux. Il est ravi de l'ambiance dans laquelle ils travaillent.

Sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) et les risques psychosociaux, il y a une rubrique à 0 dans l'annexe, mais c'est parce qu'il a été décidé de travailler ce sujet dans le cadre des DUER (document unique d'évaluation des risques) et c'est au travers de ces documents qu'ils travaillent sur ces deux points. Quelques exemples, en termes de DUER, ils ont fait le CCAS, le CTM, l'équipe logistique. Ils sont en train de finaliser le conservatoire, la police municipale, le service des sports, la médiathèque et ils vont s'attaquer aux écoles et aux crèches. Un boulot énorme a été fait. Ils continuent à le faire et c'est dans ce cadre qu'ils travaillent sur les troubles musculosquelettiques et les risques psychosociaux. Il a une liste sur les TMS avec 20 ou 25 actions sur les TMS. C'est quelque chose qui n'est pas oublié et sur les risques psychosociaux, ils travaillent avec des psychologues. Ces sujets sont travaillés.

Sur la gestion prévisionnelle des emplois, il existe effectivement un axe de progrès. Il y travaille avec le Pôle Territorial, mais ils doivent progresser dans ce domaine.

Le dérèglement climatique a également été évoqué. Ils ne sont pas allés aussi loin que ce qui est souhaité, mais il existe un plan fortes chaleurs dans les établissements. Dans les ateliers, les horaires sont décalés l'été. Cet été, il n'y a pas eu de trop fortes chaleurs, mais il est allé vérifier personnellement la mise en œuvre du plan fortes chaleurs dans toutes les crèches de la collectivité et c'était au cordeau. Il n'a relevé aucune défaillance dans la mise en œuvre du plan fortes chaleurs dans les crèches. Il verra les autres services sans doute cette année et il verra dans les écoles comment tout cela se passe.

Sur les contractuels, ils ont en effet un certain nombre de contractuels, mais ils ne recrutent des contractuels que quand ils ont une absence de ressources en termes de titulaires. Ce n'est pas une volonté de recruter des contractuels, mais ils en recrutent quand ils ne peuvent pas recruter de fonctionnaires. Ensuite, ils les accompagnent, ils les titularisent quand leur statut le permet ou quand il faut qu'ils passent des concours pour devenir fonctionnaires, ils les incitent et ils les accompagnent dans la préparation aux concours.

Quant au RIFSEEP qui serait en dessous des autres collectivités, ils sont en moyenne au-dessus, à quelques exceptions près. Ils ne sont pas trop mal placés s'ils font du benchmark et ils n'ont pas à rougir sur le sujet.

Il a entendu parler d'enquête interne. Non, ils n'ont pas fait d'enquête interne parce qu'il ne travaille pas de cette façon. Cela dit, ils sont au courant de ce qui se passe sur le terrain parce qu'ils ont des relations très fréquentes avec les organisations syndicales car quand elles ont des choses à dire, agréables ou désagréables, elles le disent. Donc, ils sont parfaitement au courant de ce qui se passe dans les services. Ils ont un comité de pilotage sur l'absentéisme. Ils ont des comités de Direction qui se sont saisis du problème. Il donne par ailleurs énormément d'audiences aux agents quand ils le souhaitent pour lui faire part de leur situation et il a la faiblesse d'aller très fréquemment sur le terrain et de discuter avec les agents. Monsieur MILLET en a peut-être rencontré quelques-uns qui lui ont parlé, mais lui en rencontre des dizaines, voire des centaines. Il pense avoir un échantillon beaucoup plus représentatif que le sien, sans polémique. C'est son boulot, il ne se jette pas de fleurs, mais il rencontre énormément d'agents, aussi bien dans son bureau que sur le terrain.

Certes, ce n'est pas parfait, rien n'est parfait et ils peuvent améliorer un certain nombre de choses, mais il peut leur dire que globalement, ils ne sont pas trop mal positionnés en termes d'actions d'amélioration du présentisme ou dans les mises en œuvre d'actions pour le bien-être de leurs agents. Il les remercie de leur attention.

M. TRIJOLET précise que Monsieur le Maire ayant été empêché pour terminer ce conseil municipal, au titre de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, il va en assurer la présidence. Il est pris acte de ce rapport.

PREND ACTE

TRANSITION ÉCOLOGIQUE **DELEGATION DE BASTIEN RIVIERES**

2024_140 - CANDIDATURE DE LA VILLE AU PROGRAMME "TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE"

M. RIVIERES rappelle que cette délibération a pour but de faire acte de candidature au programme intitulé « Territoires Engagés pour la Nature » qui est animé par l'Agence Régionale pour la Biodiversité. Participer à ce programme, c'est participer à un réseau de collectivités qui souhaitent mieux connaître et mieux préserver la biodiversité sur leur territoire en prenant leur part dans l'atteinte des objectifs de la stratégie régionale pour la biodiversité.

Si la ville de Mérignac est retenue, ils pourront notamment bénéficier d'un accompagnement technique pour mieux connaître leur commune en termes de biodiversité et mettre en place des actions qui lui soient les plus bénéfiques possibles. Ils pourraient également bénéficier d'une veille sur les possibilités de financement pour des actions de renaturation au sens large, des imperméabilisations des sols, plantations d'arbres, plantations de haies, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, restauration, création de mares pour prendre soin des zones humides et de la faune et de la flore associées.

Ce réseau, comme il en existe dans tous les domaines, leur permettra de monter en compétences et en connaissance concernant la biodiversité.

À moyen terme, la connaissance affinée de la commune pour alimenter les actions menées dans le Schéma directeur Mérignac Ville Verte, en plus de la connaissance qu'ils ont sur les îlots de chaleur, celle sur la biodiversité, leur permettrait de maximiser le bénéfice des actions de renaturation qui seront réalisées afin qu'elles permettent à la fois d'améliorer le cadre de vie des habitants, tout en étant les plus favorables à la préservation de la biodiversité locale.

Ce qui est attendu dans ce dispositif, c'est de s'inscrire dans une démarche de progrès, d'amélioration continue. Pour savoir où progresser, il faut déjà savoir d'où on part et de nombreuses pratiques vertueuses sont en place à Mérignac, parfois de longue date.

À titre d'exemple, l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires dans les parcs et jardins, puis dans le cimetière communal ; la mise en place de la gestion différenciée dans les parcs, puis sur les délaissés de voiries ; la protection d'arbres remarquables lors de la dernière modification du plan local d'urbanisme, les plantations d'arbres dont celles qui ont été réalisées et qui sont réalisées dans le cadre du programme « Plantons 1 million d'arbres » ; l'installation de nichoirs, que ce soit à hirondelles ou à chauvesouris grâce au budget participatif ; les sciences participatives avec la distribution de kits pour la mission hérisson qui vise à recenser et suivre leur population, programme qui est piloté par la Ligue de protection des oiseaux ; la réalisation d'ateliers de la fresque de la biodiversité à destination de tous les habitants pour comprendre les causes et conséquences de l'effondrement de la biodiversité ; la sensibilisation en porte à porte des habitants sur la gestion écologique de son jardin ou de son balcon par l'équipe d'animation de la transition écologique.

Cependant, la connaissance des espèces floristiques et faunistiques du territoire pourrait être affinée afin d'identifier tous les noyaux de biodiversité et les corridors écologiques à restaurer en priorité pour que les espèces puissent plus facilement se déplacer et accomplir tout ou partie de leur cycle de vie.

On parle de trame verte et bleue pour les continuités écologiques et terrestres et aquatiques, de trame brune pour la fonctionnalité des sols et de trame noire pour le déplacement des espèces nocturnes qui est grandement favorisé par l'extinction de l'éclairage public.

Les espèces végétales exotiques envahissantes qui constituent l'une des principales raisons de l'effondrement de la biodiversité au niveau mondial sont présentes en abondance en certains endroits de la commune et pourraient faire l'objet d'opérations de génie végétal afin d'enrayer leur prolifération.

Ainsi, intégrer le réseau « Territoires Engagés pour la Nature » permettrait de bénéficier d'un niveau d'expertise complémentaire maximisant la probabilité de réussir les opérations de renaturation qui sont indispensables pour redonner de l'espace à la biodiversité et adapter la ville au changement climatique. C'est bien tout l'objet de cette délibération qui vise à approuver la candidature de la Ville pour la participation à ce programme.

M. LASSALLE-BAREILLES indique que son groupe est complètement d'accord sur cet engagement. C'est un engagement qu'ils connaissent bien car il date de mai 2019. Aujourd'hui, un petit millier de communes est engagé dans ce process.

Une petite remarque de forme : la préinscription était terminée au 15 novembre. Etant le 18, il s'interroge de savoir si la Ville est déjà préinscrite ou non. S'il fallait attendre aujourd'hui pour s'engager, cela lui semble difficile. Par contre, ils ont jusqu'au 31 décembre pour présenter le dossier complet. Il travaille avec l'OFB. Il a participé à plusieurs reprises à des actions et il serait dommage de se priver de cet engagement pour quelques jours. C'était simplement dans l'intérêt de cette démarche qu'il souhaitait avoir une petite précision sur l'engagement de ce dossier.

M. RIVIERES précise qu'à sa connaissance, ce n'était pas le 15 novembre, mais le 30 septembre. Ils ont envoyé le dossier complet avant le 30 septembre. Il était bien indiqué qu'il était possible de délibérer en conseil municipal jusqu'à la date d'instruction des candidatures qui sera d'ici la fin de l'année.

Au dernier conseil municipal, le schéma directeur « Continuons Mérignac Ville Verte » a été approuvé et donc, cette délibération vient en suivant puisque la délibération du dernier conseil municipal est versée au dossier et ils ont la confirmation des chargés de mission de l'Agence Régionale de la Biodiversité qu'il n'y a pas de difficulté de ce point de vue-là.

M. LASALLE-BAREILLES s'en réjouit. Il est clairement explicité : « étape 1, préinscription, que ce soit pour une première candidature ou un renouvellement, tous les candidats doivent remplir la préinscription avant le 15 novembre 2024. Ce formulaire acte votre intention de candidater au dispositif TEN. Il nous permettra de vous renseigner et d'accompagner au mieux votre dossier de candidature. » C'est le document officiel de l'OFB.

M. RIVIERES spécifie que cela a été fait avant le 30 septembre.

M. LASSALLE-BAREILLES les informe toutes et tous que l'OFB organise mi-décembre 2025, le 11 ou le 12, le rassemblement des territoires de la biodiversité à Bordeaux Lac, en partenariat avec les espaces naturels sensibles et le carrefour de la biodiversité qui accueillera les partenaires privés de cet écosystème. Ils peuvent le noter pour tous ceux que cela intéresse.

M. MILLET énonce que cette délibération est une candidature à un programme « Territoires Engagés pour la Nature ».

Face à un urbanisme excessif et critiqué de toutes parts et dont les traces ne s'effaceront pas de sitôt, il fallait faire quelque chose. Donc, cette candidature est la bienvenue. Monsieur l'Adjoint à la transition écologique appuie cette candidature et ils savent tous qu'il le fait avec une grande sincérité et un grand engagement.

Sur les termes de cette délibération, il cite : « dans la continuité de la stratégie « Continuons Mérignac Ville Verte ». Selon lui, il faudrait dire « dans la continuité de la stratégie de communication *Continuons Mérignac Ville Verte* », la Ville souhaite donc renforcer son action en candidatant à un appel à projet national. Il croit surtout que la Ville souhaite communiquer pour montrer qu'elle fait quelque chose.

S'il regarde bien ce que l'on peut retirer de cette candidature : « un accompagnement par des experts. » Mérignac en a besoin. « Un renforcement des connaissances et des compétences. » Là aussi, Mérignac en a grand besoin. « L'accès à des financements existants. » Cela ne peut pas faire de mal, d'autant plus que leurs capacités financières sont écornées. Donc, aller chercher de l'argent là où il se trouve peut être très utile. « Accéder au club des engagés pour échanger, monter collectivement en compétences. » Oui, cela aussi Mérignac en a grand besoin. Et puis enfin : « une visibilité à l'échelle

nationale, internationale, dans le cadre d'événements ou d'une communication globale. » M. le Maire et sa municipalité en ont grand besoin pour entretenir l'illusion de la ville verte, en effet.

Vu le titre de ce programme, Mérignac apparaît comme un élève qui doit faire ses preuves, Ô combien. Les apports de ce programme sont indispensables vu l'état de la commune. En ce qui concerne son urbanisation à marche forcée imposée par la municipalité, il est donc, à leur sens, urgent de voter favorablement pour cette délibération, en priant que le bon sens réinvestisse les esprits de la majorité en matière d'urbanisation.

M. CHAUSSET indique que ce n'est pas parce que la Ville candidate sur un programme qui consiste à soutenir, à coordonner, que rien ne s'est passé avant, bien au contraire. On a tendance à confondre. Il n'y a pas forcément antinomie entre urbanisation, construction de logements et nature. Ce n'est pas soit les arbres, soit les logements. On peut faire les deux et Mérignac le prouve. Ils ont parfois l'impression de ne pas vivre dans la même ville. Cette ville n'est pas parfaite. Il y a des difficultés, il y a des pressions. Quand on a une ville dynamique, il y a une pression immobilière très forte, il y a des engagements qui sont pris, mais il suffit de se promener dans Mérignac pour voir que « Mérignac Ville Verte » est une réalité. Il y a des parcs, il y a des bois, il y a une armature qui est très importante. Il suffit de se balader. Il y a des arbres remarquables, des espèces qui sont préservées et il existe une politique de préservation qui date d'il y a longtemps. Il y a de nouveaux enjeux. Il y a une quinzaine d'années, Mérignac a été une des premières villes du grand Sud-Ouest à avoir ses parcs éco-certifiés. Lorsqu'ils ont mis en place le zéro pesticide sur tous les parcs hormis quelques cimetières et quelques terrains de sports, il n'y avait pas d'autres villes qui l'avaient fait. Ils ont mis en place une politique assez novatrice depuis de nombreuses années.

Maintenant, il y a une adaptation à poursuivre, notamment avec la réalité du changement climatique qui est là, qui se fait de plus en plus. Ce n'est pas parce qu'ils ont des experts avec un niveau de compétences très important dans la Ville que cela leur interdit d'essayer de progresser, de travailler avec d'autres villes, de continuer à s'améliorer et de monter en compétences. On doit toujours monter en compétences.

Ils l'ont fait et ils continueront à le faire, notamment par les échanges d'expériences, ce qui est très important et par un travail collaboratif avec d'autres villes, d'autres cités et également en faisant profiter les autres de leur expérience. La ville de Mérignac est une ville qui fait référence dans un certain nombre de domaines, même si cela déplaît à Monsieur MILLET.

Il est tout à fait à l'honneur de la Ville de se mettre au niveau d'autres collectivités et de participer à un travail collectif, d'accepter d'être challengée, d'avoir des compétences nouvelles et d'être conseillée. C'est une bonne chose et c'est tout à fait à l'honneur de la Ville de se mettre dans ce type de programmes pour pouvoir avancer.

M. RIVIERES confirme qu'ils font localement tout ce qu'ils peuvent et qu'ils feront tout ce qu'ils peuvent pour faire face à des modifications structurelles qui sont des attaques en règle à la biodiversité, comme le siphonnage du Fonds Vert, comme les attaques des objectifs du Zéro Artificialisation Nette. Il a parlé des espèces exotiques envahissantes, mais la destruction et la fragmentation des habitats est une des causes majeures de perte de la biodiversité.

Ils voient que les tournures politiques que prennent les instances nationales sont à la remise en cause des objectifs avec les points de passage en 2031 et 2050 pour le Zéro Artificialisation Nette. Via cette contribution aux Territoires Engagés pour la Nature, ils pensent faire leur part.

Ils vont essayer de se battre pour la biodiversité malgré la mise sous tutelle de l'Office Français de la Biodiversité, sous tutelle du préfet qui contraint grandement ses moyens et ses capacités d'agir alors qu'il est le premier à pouvoir la défendre.

Enfin, ils ont parlé de budget en début de conseil municipal, mais les objectifs de réduction d'effectifs et de moyens des services de l'État, et notamment ceux en mesure de suivre les opérations de compensation lorsqu'il y a eu des opérations d'aménagement, il a des exemples concrets où il y a des projets qui sont réalisés et 15 ans plus tard, les opérations de compensation n'ont pas été mises en

place alors que les espèces considérées ont des cycles de vie de 3 ans. Donc, face à ces attaques en règle sur la biodiversité, via cette adhésion à ce programme, la Ville espère prendre sa part.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

MARCHÉS PUBLICS ET BIENVEILLANCE ANIMALE **DELEGATION DE MARIE-CHRISTINE EWANS**

2024_147 - ATTRIBUTION DU LOT 4 N° 2024-MER2059 - ACQUISITION, LIVRAISON ET INSTALLATION DE MATERIELS SPORTIFS POUR LES EQUIPEMENTS DE TERRAINS EXTERIEURS

Mme EWANS précise qu'une consultation relative à des acquisitions, livraisons et installations de matériels sportifs (Lots 1 à 4) a été lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, la forme du marché retenue étant l'accord-cadre.

Cette consultation est décomposée en 4 lots. Les trois premiers lots ont été attribués après avis de la Commission d'Appel d'offres du 6 juin 2024 et ont fait l'objet d'une délibération N°2024-095 lors de la séance du 17 juin 2024 autorisant la signature de ces accords-cadres.

Le lot n°4 de cette consultation dont l'objet est cité ci-dessous n'avait pas été attribué, ce dernier n'ayant pas été encore analysé.

Lot(s)	Désignation
04	Equipements terrains extérieurs

Pour rappel, la consultation d'appel d'offres a été lancée le 19 avril 2024 en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre sans minimum avec maximum est passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6 du Code de la commande publique, il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini(e) comme suit :

Lot(s)	Désignation	Maximum HT
04	Equipement terrains extérieurs	75 000,00 €

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction. L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification, pour une période initiale d'un an. Il pourra ensuite faire l'objet de trois reconductions tacites d'un an, pour une durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, de 4 ans.

La mise en concurrence sur ce lot a donné lieu au dépôt de 3 plis.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du jeudi 7 novembre 2024, a décidé d'attribuer l'accord-cadre comme suit :

Lot(s)	Désignation	Titulaire
04	Equipements terrains extérieurs	ID VERDE SONESDI (Siret 313414088 00051), domicilié 231 rue Jeanne Bouny, ZI du bec d'Ambès, 33810 AMBES pour un montant (estimatif) issu du D.Q.E de 83 588,20€HT

Il est donc proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord-cadre n° 2024-MER059 qui concerne des prestations d'acquisitions, livraisons et installations de matériels sportifs pour les équipements de terrains extérieurs (Lot 4), dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce contrat ;
- d'inscrire au budget principal de la Ville les crédits nécessaires.

M. LASSALLE-BAREILLES relève qu'à la lecture de cette délibération, il n'y avait pas d'annexe. La question est simple : « Qu'est-ce qu'on entend par équipements de terrains extérieurs et quels sont les équipements qui ont été achetés, et quels sont les lieux et les destinations prévus pour leur installation ? »

Mme SAINT-MARC indique que c'est une délibération assez classique. C'est un renouvellement d'achat de matériels qui se fait tous les 3 ans. C'est du matériel sportif pour des équipements extérieurs comme des pare-ballons, des poteaux de rugby, des buts de foot, des équipements de lancer, etc. Ils peuvent être achetés ou pas en fonction des besoins. C'est quelque chose qui court sur plusieurs années et c'est un marché qui permet le renouvellement de ce type de matériels. Cela permet de s'adapter aux différents équipements. Cela peut concerner potentiellement tous les équipements extérieurs qui existent sur la ville de Mérignac.

M. LASSALLE-BAREILLES fait observer que sur les marchés publics, sauf erreur de sa part, il existe un bon de commande et une liste de matériels qui a déjà été identifiée. Un montant de 175 000 € H.T est indiqué. Il suppose que ce n'est pas un chèque en blanc qui est donné à cette société.

Mme EWANS précise que c'est un accord-cadre. Ils ne mettent pas de minimum, mais un maximum. S'ils ont besoin d'une cage de foot, ils sollicitent la société qui a été retenue avec un marché subséquent et des bons de commande. Le maximum est de 175 000 €, mais ils ne sont pas forcément dépensés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

M. LASSALLE-BAREILLES remercie Monsieur le Maire et le bureau des Présidents d'accepter de traiter sa question aujourd'hui parce qu'elle est arrivée un peu en dehors des délais, mais il considère qu'elle va dans l'intérêt de toutes et tous.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR PATRICE LASSALLE-BAREILLES :

« Quand on questionne Google sur « Mérignac, le bois du Burck », on a la réponse suivante : « A Mérignac, le bois du Burck est le paradis des sportifs de plein air et des curieux de nature ! »

Demandez si le bois du Burck à Mérignac est le paradis, à Margaux qui s'est fait agresser puis violée le 11 novembre dernier à 10h15 à quelques mètres des jeux d'enfants, derrière la caserne des pompiers et face au stade de football... aux nombreuses personnes qui en déambulant au milieu des allées se font agresser en journée par des voleurs de chiens...

Au-delà de ces faits et de ce lieu, c'est l'insécurité croissante qui devient insupportable pour les Mérignacais. Monsieur le Maire, au-delà du chien qui vient renforcer l'équipe de nos policiers municipaux et de vos effets d'annonce, quelle est votre politique en matière de sécurité ? Quels sont la nature et les chiffres précis des actions de malveillance sur notre commune et leur évolution, éventuellement, sur les 3 dernières années ? Combien de caméras sont opérationnelles sur la commune et connectées au centre de surveillance urbain ?

Devant des faits croissants de délinquance, armerez-vous nos policiers municipaux comme a décidé de le faire le Maire de Bordeaux ?

Dans l'attente de ces réponses, dans le respect du principe de précaution et dans l'attente des conclusions de l'enquête de police, nous demandons qu'une surveillance soit renforcée au sein des bois et parcs de Mérignac, qu'une campagne de communication et d'alerte soit engagée avec, par exemple, des affiches de prévention, mettant en avant un numéro d'urgence, au bois du Burck, forêt de Mérignac, au bois des Étirements et bois du Parc du Château. Qu'un arrêté municipal oblige les enseignants qui utilisent ces lieux pour des activités sportives et courses d'orientation à faire en sorte qu'un élève ne

puisse se retrouver seul au milieu des bois. Et on le voit manifestement, quelle que soit l'heure de la journée.

Pour nous, l'heure est grave. Le malheur s'est déjà produit ce 11 novembre. Agissons ensemble. Merci. »

M. BRASSEUR répond aux multiples questions de Monsieur LASSALLE-BAREILLES et lui communique quelques chiffres.

Tout d'abord, en pareille situation il faut avoir une pensée de soutien et d'empathie pour la victime et d'indignation face à de tels gestes. Il faut aussi respecter le temps de l'enquête qui est en cours. Ils déplorent tous collectivement ce qui s'est passé au bois du Burck comme ils déplorent chaque geste de violence, d'agression ou pire, commis à l'égard d'une femme.

En ce qui concerne le bois du Burck en particulier, il faut savoir qu'ils n'ont aucune remontée de la police nationale sur des faits particuliers s'étant produits dans ce bois, malgré des contacts quasi quotidiens qu'ils ont avec la police nationale. Que ce soit au départ de la police municipale ou du cabinet, ils n'ont absolument aucune remontée concernant des problèmes particuliers dans ce bois. Il y en a d'autres dans Mérignac, malheureusement, mais pas dans ce bois du Burck.

Ceci étant précisé, Monsieur LASSALLE-BAREILLES l'interroge sur la politique de sécurité à Mérignac. D'abord, il convient de rappeler que Mérignac est une ville où les chiffres de la délinquance sont en moyenne plus bas que sur des villes de même strate.

S'il regarde 4 types de délits, les statistiques convergent d'après les chiffres fournis par le ministère de l'Intérieur. En 2023, on compte à Mérignac 3,82 victimes de coups et blessures, fournis par le ministère de l'Intérieur, contre 5,8 pour des villes de même strate. Donc, ils sont en dessous.

Pour le trafic de stupéfiants, on dénombre à Mérignac 0,45 mises en cause pour 1000 habitants quand la moyenne des villes de même strate est à 0,96 pour 1000 habitants. Là encore, ils sont en dessous. La référence est toujours 1000 habitants excepté un point particulier qu'ils verront plus tard. Pour les vols avec violences sans arme, on dénombre 0,51 infractions en 2023 pour 1000 habitants contre 1,21 dans les villes de même strate. De même, pour les vols avec arme, Mérignac est en dessous de la moyenne avec 0,15 infractions contre 0,19.

Sur ces 4 indicateurs, on observe une relative stagnation des faits enregistrés entre 2021 et 2023. Naturellement, il peut y avoir quelques fluctuations, mais tout à fait marginales.

Il n'y a que pour les cambriolages où Mérignac présente des chiffres supérieurs avec 10,71 cambriolages pour 1000 logements, soit deux fois la moyenne des villes de même strate, mais dans un contexte départemental où les statistiques sont déjà bien plus élevées qu'ailleurs.

Ces chiffres du ministère de l'Intérieur sont publics et il peut les consulter lui-même.

Le dernier baromètre de la Ville révèle que 89% des mérignacais interrogés disent se sentir en sécurité. Malgré tout, la Ville a beaucoup agi dans le domaine de la tranquillité publique. Il ne s'agit absolument pas d'effet d'annonce comme Monsieur LASSALLE-BAREILLES le prétend.

La Ville dispose aujourd'hui de 38 policiers municipaux, en comptant les agents présents au centre de supervision urbain. En 2019, la Ville comptait 18 policiers municipaux, soit une augmentation de 111% en moins de 5 ans. La Ville compte également une brigade de soirée de 6 agents. En 2025, ils seront complétés par 2 agents supplémentaires qui formeront l'équipe cynophile de la police municipale avec une amplitude horaire de 13h-23h du lundi au jeudi et 15h-1h du matin du vendredi au samedi. La Ville a également investi massivement dans le déploiement de la vidéoprotection. À l'heure actuelle, 203 caméras fonctionnent sur 4 quartiers.

La Ville compte développer plus de 400 caméras sur les 10 quartiers de la commune d'ici la fin du mandat, ceci, bien entendu, en fonction de ses capacités budgétaires. Ces caméras ont une utilité certaine puisqu'elles ont permis plus d'une centaine d'interventions, dont une vingtaine de réquisitions par la police nationale dans le cadre d'enquêtes. Il faut aussi rappeler que c'est grâce à la Ville qu'ils

disposent d'un nouveau commissariat puisqu'elle a fourni le foncier d'accueil et participé à son financement.

Est-ce qu'ils armeront la police municipale ? C'est une question distincte du fait divers qui est évoqué au Burck.

La stratégie est de faire les choses dans l'ordre avec une gradation de l'équipement. Les agents sont équipés de gilets pare-balles, de matraques, de bombes lacrymogènes, de pistolets à impulsions électriques et ceci depuis 2021. En 2023, l'équipement a été renforcé par des casques à visière, des boucliers et des lanceurs de balles de défense. En 2025, cette panoplie sera complétée par l'équipe cynophile. À chaque fois, le point est fait avec les équipes, un bilan est tiré et d'éventuelles perspectives sont évoquées. Aucun débat n'est fermé à Mérignac.

Enfin, il est nécessaire de garder la tête froide en pareille circonstance. Il ne faut pas instrumentaliser un fait divers à des fins politiques. Ils ne pourront jamais mettre un policier derrière chacun, ni même sur l'ensemble des 150 hectares d'espaces verts publics que compte la Ville. Il revient aux propos de Gérard CHAUSSET tout à l'heure. Les espaces verts dans la ville de Mérignac représentent 150 hectares, ce qui n'est absolument pas neutre. Ce n'est pas que du béton.

De même, ils ne vont pas créer une psychose collective avec des campagnes d'affichage ou des arrêtés pour éviter que des enfants se retrouvent seuls dans une forêt. Tout cela n'est ni responsable ni raisonnable. Il faut poursuivre le travail de fond qui a été engagé sur le terrain avec une police municipale professionnelle et réactive, une collaboration efficace avec les autorités de police dont c'est le rôle premier de lutter contre toute forme de délinquance, avec une Maison des Femmes qui écoute, accompagne et protège. Ce n'est pas en faisant mousser un fait divers qu'ils gagneront en crédibilité.

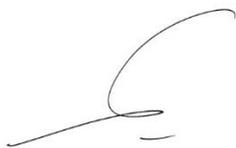
M. TRIJOLET souhaite savoir si Monsieur LASSALLE-BAREILLES veut reprendre la parole.

M. LASSALLE-BAREILLES répond négativement. La réponse est claire pour lui et il n'a pas d'autre commentaire particulier à faire.

M. TRIJOLET salue l'intervention de Monsieur LASSALLE-BAREILLES du 11 novembre dernier qui ne pouvait être que de cette nature en termes de bienveillance et de secours, mais comme il a été rappelé, il faut penser d'abord à la victime, la respecter et éviter une mauvaise instrumentalisation politique pour le meilleur respect de l'enquête.

Il les remercie et lève la séance.

Séance levée à 20h55



Cécile SAINT-MARC
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac